

La Roche-sur-Yon, le 14 janvier 2021

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées  
Service assemblées Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon - BP829

85021 La Roche-sur-Yon  
Tél. : 02-51-47-46-59

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

### - PROCES-VERBAL -

Monsieur le Maire ouvre la séance, il fait lecture des pouvoirs :

Nathalie Gosselin à Bernard Quenault  
Sébastien Allain à Jacques Besseau  
Sophie Montalétang à Pierre Lefebvre  
Patricia Lejeune à Sylvie Durand  
Bruno Guillou à Laurence Gillaizeau  
Dominique Guillet à François Caumeau  
Michèle Jossier à Geneviève Poirier-Coutansais  
Béatrice Bichon-Bellamy à Myriam Ratier  
Patricia Murail-Gentreau à Jean-Pierre Leloup  
Aurélien Roho à Romain Brochard  
Nicolas Hélyary à Stéphane Ibarra

Il propose la désignation de Madame Myriam Ratier en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'examiner les dossiers inscrits à l'ordre du jour:

#### **1. Délocalisation des séances du Conseil municipal**

**Rapporteur Monsieur le Maire** : « Afin d'accueillir, dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes, les élus et le public attendu lors des séances de Conseil municipal pendant la crise sanitaire, il est proposé de fixer le lieu de ces réunions à la salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche, 80 rue Emile Baumann à La Roche-sur-Yon. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

**Stéphane IBARRA :**

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Dans son édition d'hier, du mercredi 23 septembre, le quotidien *Ouest-France* dévoilait aux Yonnais et aux Yonnaises une grave affaire de détournement de fonds concernant votre directeur de cabinet, en fonction encore jusqu'au mois de juin dernier à La Roche-sur-Yon, et qui aujourd'hui exerce les mêmes responsabilités dans une autre collectivité.

La rumeur courait déjà depuis des semaines, et vous avez été amené à nous faire part, Monsieur le Maire, de cette situation au début du mois de septembre – donc à faire part à notre groupe – ainsi que du fait que vous aviez porté plainte.

Vous avez franchi hier un nouveau cap en le portant à la connaissance du public. Vous semblez, dans cet article, prendre avec beaucoup de légèreté un délit qui est extrêmement grave. Je vous cite et je cite ce que tous les Yonnais ont compris comme étant votre parole : « c'est désagréable mais il a réparé sa bêtise ». Une bêtise, c'est par exemple se tromper par inadvertance une seule fois, ponctuellement, de carte bancaire au moment d'un paiement. C'est embêtant, mais cela se règle facilement. Et le procureur de la République n'en est que rarement saisi. Ici, il s'agit d'un délit grave. Dans le secteur privé, c'est un abus de bien social. Concernant notre municipalité, il s'agit d'un détournement de fonds publics. Et cela ne sera pas réparé par le seul remboursement des sommes dues.

Vous semblez réduire cela à une affaire personnelle. Vous dites – je cite encore – : « je suis très mal à l'aise avec cette histoire car je lui ai donné toute ma confiance ». Que vous vous sentiez trahi à titre personnel est compréhensible. Vous pouvez même à titre personnel vouloir pardonner. Cela vous regarde. Les Yonnais en revanche, car c'est de leur argent dont il s'agit, ont besoin d'être, dans cette affaire, représentés par leur Maire. Seule la justice peut prononcer une peine qui vaudra réparation. Dans les affaires de détournement de fonds publics, les peines peuvent aller jusqu'à l'emprisonnement.

Tout le monde dans cette assemblée, comme l'ensemble des Yonnais, doit prendre conscience de la gravité des faits. C'était votre rôle en tout premier lieu, Monsieur le Maire, d'employer le ton et les mots justes dans votre expression. Nous regrettons que cela n'ait pas été le cas.

La somme non plus n'est pas anecdotique, puisque nous parlons de 30 000 euros. Lors de ce Conseil, ce soir, nous allons attribuer un peu plus de 100 000 euros pour sauver des associations de la crise du Covid. 30 000 euros, c'est le tiers de cette somme, indispensable aux habitants de notre ville.

Désormais, Monsieur le Maire, vous devez être le garant de toute la transparence qui sera faite au nom des Yonnais. Leur apporter la garantie que ce fait constitue un acte isolé, que la mise à disposition de certaines cartes est justifiée pour certaines fonctions. Préciser selon quels critères. Qui en est dépositaire actuellement ? Pour quel type de dépenses et pour quels montants, ainsi que les procédures de contrôle qui sont mises en œuvre ?

Pour cela, notre groupe – et nous vous remettons une saisine officielle par courrier à la fin du Conseil – demande qu'une commission municipale soit constituée. Cette commission devra être composée d'élus de la majorité comme de la minorité, de tous les agents de la collectivité, qui pourront par leur expertise et leurs compétences éclairer les travaux de cette commission, de citoyens, qui pourront par exemple être tirés au sort, et de personnalités qualifiées, comme des avocats ou des comptables. Cette commission rendra public son travail pour faire la transparence sur cette affaire, mais aussi pour faire toutes les propositions et recommandations utiles afin de restaurer la confiance, car il n'y a pas de démocratie sans confiance.

La démocratie est l'autre question à laquelle vous devez, Monsieur Bouard, apporter des réponses. Aujourd'hui, la justice est saisie d'un délit grave. Mais ces faits se sont produits dans une période d'élections municipales. Vous devrez fournir à la commission que nous vous demandons de créer l'intégralité des dépenses qui ont été effectuées avec ces cartes bancaires entre le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et le 11 septembre 2020, période qui correspond aux comptes de campagne. Cette commission

sera la seule garante de la nécessité de saisir ou pas, en plus du procureur de la République, la Commission nationale des comptes de campagne.

Pour terminer mon propos, je souhaite aussi, au nom de mon groupe, saluer publiquement ce soir la probité, l'intégrité et le courage des fonctionnaires de la ville de La Roche-sur-Yon, sans lesquels, je le crains, nous n'aurions sans doute pas eu connaissance de ces faits gravissimes. Je vous remercie de votre attention et de la parole. »

**Monsieur le Maire** : « Monsieur Ibarra. Mise à part votre dernière phrase, qui est non seulement vexatoire et inutile, et qui fausse l'ensemble de votre précédente intervention, il est évident que je ne vous ai pas attendu pour cela. Je vous ai prévenu dès la fin août ou au tout début du mois de septembre de la situation. Evidemment, je ne vous ai pas attendu pour faire une commission et pour créer une enquête administrative, que j'ai d'ailleurs diligentée dès la connaissance des faits. Evidemment, une plainte est déposée auprès de Madame la procureure, et évidemment il lui appartient de tirer au clair cette affaire.

Ensuite – et vous le savez parfaitement - la presse écrit ce qu'elle veut, et ni vous ni moi n'avons la prétention de lui dicter la parole. Julien Le Vayer a commis une faute grave. Cette faute grave, son interprétation et son instruction sont entre les mains de la justice. Il ne m'appartient donc pas aujourd'hui de commenter au-delà cette plainte et son instruction.»

**Martine CHANTECAILLE** : « Je voulais réagir à vos propos. S'il existe une enquête administrative, ce n'est pas tout à fait le sens de la commission que nous vous demandons de mettre en œuvre. »

**Monsieur le Maire** : « Vous m'avez dit que vous alliez me remettre un courrier. Nous reviendrons bien évidemment vers vous.»

**Martine CHANTECAILLE** : « Oui effectivement. Cependant, il serait bon aussi que nous sachions à quand remonte la connaissance des faits, qui justifient évidemment une plainte, puisque ce n'est ni une bêtise, ni une erreur, mais bien une faute. »

**Monsieur le Maire** : « Merci. Toutes ces réponses vous seront données suite à votre courrier. Je vous l'assure.»

## **2. Constitution de la commission communale des impôts directs**

**Rapporteur Sylvie DURAND** : Suite aux élections municipales, et conformément au code général des impôts, la Commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée. Le Conseil municipal doit proposer une liste de 32 contribuables au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants appelés à siéger au sein de la CCID.

**Stéphane IBARRA** : « Notre groupe s'abstiendra sur cette désignation, non pas parce que le rôle de cette commission n'a pas d'importance, bien au contraire. D'ailleurs, nous interprétons cette commission comme une volonté d'associer plus largement les citoyens à la vie de la cité. De plus, elle permettra à des contribuables de La Roche-sur-Yon de prendre connaissance d'un certain nombre d'éléments susceptibles d'influer sur la vie de la cité et des décisions que nous pouvons être amenés à prendre, et à s'investir dans la démocratie locale.

Nous avons fait remarquer à Madame Durand, qui préside la commission, que les listes proposées n'ont fait l'objet d'aucune discussion ou de concertation. Or, nous aurions pu aussi proposer dans la diversité un certain nombre de contribuables yonnais pour participer à ces travaux. De plus, au regard de la liste que vous proposez, nous retrouvons à un ou deux noms près la liste qui a par exemple été déposée dans cette instance le 10 juillet dernier pour la désignation des grands électeurs, ou encore des anciens membres de vos majorités. Je trouve donc que le compte n'y est pas pour que cette commission puisse fonctionner en toute transparence et indépendance et qu'elle puisse faire des travaux utiles à tous les Yonnais. »

**Question adoptée par 35 voix pour.**

**Abstentions 10 : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.**

### **3. Avenant à la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville de la Roche-sur-Yon**

**Rapporteur Malik ABDALLAH :** En mars 2018, la ville de La Roche-sur-Yon était sélectionnée pour bénéficier du programme national « Action Cœur de ville ». Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme vise à soutenir les territoires en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

Le programme se déroule en trois phases.

La première phase a donné lieu le 2 octobre 2018 à la signature de la convention-cadre qui a défini la gouvernance et a permis l'identification d'une vingtaine d'actions matures prêtes à être mises en œuvre.

La seconde phase, dite phase d'initialisation, est l'occasion d'élaborer un diagnostic global approfondi de notre territoire et de mener des études complémentaires, notamment dans les domaines du commerce et de l'habitat. Cette phase permet également de définir le périmètre « Opération de revitalisation de Territoire » (ORT) sur lequel se concentre les actions et moyens du programme « Action Cœur de Ville ».

La dernière phase, dite de déploiement, concerne la mise en œuvre du plan d'actions jusqu'en 2022.

Cet avenant a donc pour objet de clore la phase d'initialisation validant le diagnostic, le périmètre ORT, les études complémentaires achevées ou en cours, et d'ouvrir la phase de déploiement à travers la mise en œuvre du plan d'actions.

Le contexte de crise sanitaire nécessitera évidemment une action encore plus massive en faveur de l'habitat et des commerces de centre-ville. L'intégration de ces mesures à la convention Cœur de Ville fera l'objet d'un avenant ultérieur.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de cet avenant.

**Florence LEMAIRE :** « Monsieur le Maire, chers conseillères et conseillers,

Nous partageons bien sûr l'impératif de revitaliser le cœur de ville au sens de son périmètre tel que défini par l'ORT, mais aussi en lien avec les quartiers qui l'entourent. Nous partageons pleinement le souci de son attractivité et de sa revitalisation commerciale et démographique.

Néanmoins, notre vigilance se porte sur le déséquilibre que nous relevons à la lecture de l'avenant à la convention-cadre soumis à délibération ce soir. En effet, si les axes concernant l'habitat et l'activité commerciale et économique sont particulièrement bien détaillés, ceux concernant la qualité de vie dans le partage de l'espace public restent trop peu définis. Ainsi, pour l'objectif affirmé d'identité Cœur de ville, devant permettre d'en faire une destination plaisir et créative, les seules actions proposées relèvent de l'axe 5 « fournir l'accès aux équipements et services publics » et de l'axe 2 « favoriser un développement économique équilibré ».

Le deuxième objectif, « favoriser un cœur de ville à vivre, accueillant, actif et équipé », est explicité comme propre à améliorer l'attractivité résidentielle et favoriser sa densification. Si nous apprécions la prise en compte de l'objectif intergénérationnel dans toutes ses dimensions, nous nous interrogeons par contre sur les conditions financières d'accessibilité aux animations, habitat et services proposés, surtout lorsqu'il s'agit de seniors ou d'étudiants.

L'objectif 3, « consolider un parcours animé et attractif en cœur de ville », se traduit quasi-exclusivement par des actions foncières et d'aménagements. Quant à l'objectif 4, « un cœur de ville démonstrateur d'un territoire en transition », nous relevons que les actions visant à mettre les citoyens au cœur du projet se résument à un observatoire du logement étudiant, à la mise en place d'un temps fort pour ces mêmes étudiants, et à la poursuite de la démarche Ville amie des aînés.

De façon plus générale, nous regrettons que l'association des usagers de ce cœur de ville à la définition de son attractivité, et plus largement de l'ensemble des Yonnais et Yonnaises, au-delà de ses parties prenantes économiques et institutionnelles, ne soit pas plus organisée et considérée comme un gage majeur de sa réussite. Les acteurs culturels, sportifs, associatifs seraient aussi en ce sens une force de proposition majeure.

En conclusion, si nous comprenons et partageons l'objectif de redynamiser économiquement et commercialement le cœur de ville, nous pensons aussi que la façon d'être et de vivre ensemble dans ce même cœur de ville, d'y déambuler, de s'y rencontrer, d'y vivre des expériences variées, sans que la capacité financière de chacun soit décisive pour sa qualité de vie, devrait apparaître bien plus nettement dans les actions proposées. Je vous remercie. »

**Romain BOSSIS** : « Monsieur le Maire. J'aimerais intervenir en complément de ce que vient de dire ma collègue concernant ce projet Cœur de ville, qui a donc pour objectif principal de revitaliser le cœur de ville à travers toute une série de mesures que vient de rappeler Monsieur Abdallah. En effet, et une fois n'est pas coutume, nous constatons un énorme décalage entre les objectifs affichés et ce que nous constatons concrètement sur le terrain depuis maintenant plusieurs années. Nous voyons en effet de nouvelles surfaces commerciales qui poussent à n'en plus finir en périphérie de la Ville, avec par exemple des dizaines de milliers de mètres carrés supplémentaires autorisés sur la Route de Nantes –notamment à proximité du rond-point des Etablières ou du rond-point de l'Europe. Je pense également aux Oudairies, puisqu'un énorme centre commercial est actuellement en train de voir le jour à deux pas du centre-ville. Mais visiblement, les Oudairies semblent faire partie du cœur de ville sur votre carte.

J'ajoute que notre ville possède déjà un des taux les plus importants de mètres carrés de surfaces commerciales par habitant pour les villes de même strate. Il nous paraît donc aujourd'hui suicidaire pour le centre-ville de continuer dans cette logique d'extension commerciale périphérique sans fin. De la même façon, nous constatons également de nouveaux lotissements sur le terrain, notamment au nord de la Ville. Ils sont éloignés du cœur de ville et mal desservis en transports en communs. Or, ces nouveaux logements qui grignotent inexorablement des terres agricoles et naturelles posent de véritables questions environnementales, notamment en termes de préservation de la biodiversité, de préservation des terres arables, de pollutions lumineuses ou encore de ruissèlement des eaux pluviales. De plus, ils favorisent également un mode de développement où l'usage de la voiture est rendu quasiment indispensable aux nouveaux habitants.

Nous défendons au contraire une re-densification du cœur de ville, par l'utilisation des dents creuses, par la réhabilitation de logements anciens ou encore par la reconstruction de la ville sur elle-même. En effet, c'est aussi de cette manière que nous pourrions défendre le commerce de proximité, tout en préservant l'environnement qui nous entoure.

Troisième point enfin, mes collègues et moi constatons également que de nombreuses activités tertiaires quittent le centre-ville – ce qui est assez préoccupant –, notamment pour se délocaliser par exemple dans la zone des Bazinières, vers des surfaces plus modernes, plus spacieuses, plus facile d'accès et aux loyers moindres. Si cela est le cas de nombreuses entreprises, c'est malheureusement aussi le cas d'un important lycée de centre-ville, qui déménagera prochainement à proximité des Terres noires. Ainsi, plusieurs centaines d'élèves, de professeurs et de personnels administratifs quitteront le centre-ville du jour au lendemain, ce qui impactera le commerce local et les transports, puisque ces personnes étaient auparavant présentes dans le centre-ville toute la journée.

D'autre part, la ville doit également favoriser la réimplantation d'activités tertiaires dans son cœur de ville, en travaillant sur les modes de transports et sur le stationnement, ou encore en réfléchissant à des mesures avantageuses pour les loyers.

Bref, ces trois exemples illustrent parfaitement que la redynamisation du cœur de ville nécessite aujourd'hui une approche globale et concertée, car, comme ma collègue l'a dit : « la concertation est essentielle dans ce domaine ». Il faut en effet que ce que vous affichez en termes de stratégie puisse se concrétiser sur le terrain en actes, ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Monsieur le Maire, chers collègues. L'un des objectifs opérationnels souligne la volonté de favoriser un cœur de ville à vivre. La présence d'habitants est bien évidemment essentielle, y compris pour la dynamique commerciale. Pour répondre à l'objectif d'un cœur de ville habité, il est fait mention de développer une offre de logements Premium, emplacements de choix en cœur de ville.

S'il est important de développer l'offre de logements dans toute sa diversité, nous sommes particulièrement attachés à la mixité sociale dans les différents projets. Nous avons en ce sens, à plusieurs reprises déjà, regretté l'absence de logements sociaux sur l'îlot Piobetta, ou encore le fait que le projet de l'Hôtel-de-ville substitue des bureaux à des logements possibles rue Clémenceau. Nous espérons donc que la prise en compte de la mixité des logements soit au rendez-vous de tous les prochains projets.

Sur la vacance des logements, je suis un peu étonnée de l'attentisme dont témoigne le volet qui lui est consacré, particulièrement lorsqu'on parle du centre-ville où le taux est plus important. J'ai le souvenir qui n'est pas si lointain de l'importance de cette question, lorsque nous avons échangé à une table ronde avec vous, Monsieur Abdallah, avec les partenaires du pacte du Pouvoir de vivre. Nous avons alors convenu de la nécessité de prendre en compte fortement et sans attendre cette question pour le centre-ville. Je trouve clairement que nous n'y sommes pas aujourd'hui, tout comme sur la question des logements indignes.

Concernant le cœur de ville urbain et naturel enfin, qui nous invite à reconnaître pleinement la place de la nature en ville, je voudrais formuler à nouveau les réserves que nous avons concernant la future place des Halles bétonnée. En effet, celle-ci risque fort de ne pas être un rappel de la place de la nature en ville, et surtout de ne pas être un îlot de fraîcheur qui aurait été bien souhaitable pour les Yonnais face aux changements climatiques. »

**Guy BATIOU** : « Nous avons déjà beaucoup réagi la dernière fois puisque ce sujet nous intéresse. D'ailleurs, nous essayons justement de cibler nos interventions pour qu'elles soient complémentaires et qu'elles ne soient pas trop redondantes. Tout d'abord, je suis ravi de lire dans les premières pages que les premières actions que vous avez menées en cœur de ville sont en continuité avec les efforts qui ont été engagés sur la Place Napoléon. Je rappelle en effet que la végétation, la présence d'eau ou encore les équipements ludiques suscitent un effet d'attraction chez les Yonnais. Je suis donc vraiment ravi que cette opération soit reconnue, d'autant qu'elle était fort décriée il y a six ans. C'est un « élément moteur de la vitalité du centre-ville » (je cite), à tel point que cette place figure désormais dans la plupart des outils de communication de la Ville et de l'Agglomération. Comme quoi de belles choses avaient quand même été faites !

J'aimerais maintenant m'arrêter sur un point, celui de la mobilité, pour lequel deux leviers figurent dans cet avenant pour faire évoluer les choses. Il s'agit des mobilités et de la nature en ville. Concernant la mobilité – puisque Madame Chantecaille vient de parler de la nature en ville – il est écrit dans l'axe 3 « un territoire marqué par l'usage de la voiture ». Sur ce point, nous ne pouvons que partager les enjeux indiqués en résumé pour ce volet, qui sont les aménagements nécessaires des entrées de ville et du Pentagone, la valorisation des axes structurants en faveur de l'attractivité du centre-ville, la diminution de la place de la voiture en ville, l'augmentation des transports en commun, les véhicules propres et les modes partagés, le changement des mentalités ou encore engager l'évolution en faveur des pratiques de modes actifs doux. Or, nous avons trop souvent vu ces derniers temps des aménagements allant dans le sens contraire, avec des parkings-relais situés dans le périmètre défini tout à l'heure, et non pas en périphérie comme indiqué. De même, il n'est toujours pas possible de traverser à pied la route de Nantes sur une grande partie de sa longueur, et cela reste toujours très risqué en vélo. Quant aux pistes cyclables et aux voies de bus, elles n'ont pas été prévues, alors que nous sommes actuellement en train de réaliser des travaux importants. Pourtant, cela aurait été une bonne opportunité pour commencer ces réalisations. D'autre part, la synthèse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) précise bien dans les faiblesses la présence

prégnante des voitures, avec un centre-ville « perdu entre accessibilité et évitement ». S'agissant des menaces, il est également écrit « un recours à la voiture qui persiste ».

En résumé, l'heure n'est pas aux petits pas comme cela était le cas lors d'un Conseil précédent. Je pense qu'il faut vraiment changer d'échelle, d'autant que les délibérations de six dernières années n'ont pas démontré que nous allions vraiment vers ce changement d'échelle. »

**Malik ABDALLAH** : « Je vais donc essayer de répondre à l'ensemble des interrogations. Concernant l'usage de la voiture, je ne reviendrai pas sur ce point puisque nous en avons déjà parlé à de nombreuses reprises. De plus, et comme il est indiqué dans ce document, notre volonté est de piétonniser au maximum et de réaliser des parkings en entrées de ville. Certes, il reste encore des choses à faire. Cependant, je rappelle que ce plan d'action s'étend jusqu'en 2022, et que nous présenterons par la suite de nouveaux avenants avec d'autres nouvelles actions. Il est évident que la question de la mobilité en général mérite d'être travaillée de manière approfondie, et c'est justement ce que nous sommes en train de faire avec l'Agglomération.

Pour répondre à Madame Chantecaille, je ne reviendrai pas sur les Halles. Je rappelle que Monsieur Soulard nous disait qu'il était d'accord sur tout le projet et qu'il voulait démolir seulement la moitié du bâtiment. C'est votre position. En attendant, le projet des Halles fonctionne bien et les commerces sont revenus. Par ailleurs, je rappelle que nous avons fait ce projet des Halles en nous appuyant sur une étude qui avait été demandée avant que nous arrivions à la ville. Cette étude demandée par Pierre Regnault à la CCI portait sur la période 2004-2014, et a été rendue juste avant les élections municipales de 2014. Elle disait que 40 commerces avaient disparu entre 2004 et 2014 (durée du mandat de Pierre Regnault) dans le centre-ville de La Roche-sur-Yon, dont 30 commerces en moins dans le quartier des Halles. D'ailleurs, on ne se souvient même plus qu'une boutique sur deux était à l'époque fermée dans ce quartier. Aujourd'hui, quasiment tous les emplacements sont pris, à part peut-être un ou deux. Bref, il y a de nombreux commerces, la place est vivante et les équipements sont appréciés. Certes, le projet a pris un peu de retard. Cependant, c'est aujourd'hui une belle réussite, aussi bien pour les commerçants que pour les habitants. Vous pourrez toujours dire que vous êtes en désaccord et peut-être auriez-vous fait la même chose. Nous aurions alors peut-être dit la même chose vis-à-vis de votre projet. Quoi qu'il en soit, ce projet plaît et fonctionne aussi en termes de revitalisation du commerce du centre-ville.

S'agissant du logement, vous dites que nous ne faisons rien. Je vous rappelle juste que nous avons augmenté les aides à l'habitat au niveau de l'Agglomération lors du précédent mandat, que nous avons également lancé une étude sur les copropriétés, notamment sur le quartier des Halles, et que nous accompagnons aussi de nombreux propriétaires pour la rénovation de leurs logements. Certes, il est toujours possible de faire plus. Cependant, beaucoup de choses sont déjà en train d'être faites.

Concernant l'Hôtel-de-ville, vous restez sur votre position. Toutefois, je rappelle que le projet d'hôtel-de-ville et d'agglomération va permettre de libérer de nombreux sites administratifs, dont la majorité permettra justement d'accueillir du logement. Que vous souhaitiez des logements au niveau de l'hôtel-de-ville ou que vous en souhaitiez sur la zone Mitterrand, cela est un choix. Quoi qu'il en soit, nous allons continuer dans la dynamique pour avoir de nombreux projets de logements en centre-ville. Vous parlez de logements Premium mais vous ne prenez qu'une seule ligne sur les 250 pages. C'est dommage puisque la majorité des projets de logements sont notamment des projets de logements sociaux. D'ailleurs, le projet de la rue Foch comportera essentiellement des logements sociaux. Aussi, dire que nous faisons uniquement du logement Premium, autrement dit pour les personnes les plus riches, est un mensonge. Je le dis, et c'est vrai, nous réalisons énormément de logements pour tous types de publics. Je vous rappelle en effet que nous avons accompagné le BRS (bail réel et solidaire) – que nous avons d'ailleurs approuvé en Conseil municipal – pour aider les personnes à faibles moyens à acquérir un logement sans être propriétaire du foncier. De même, nous accompagnons également le PSLA à l'Agglomération, qui est de l'accession sociale à la propriété, tout comme nous subventionnons par ailleurs des logements sociaux aussi bien sur la Ville que sur l'Agglomération. D'ailleurs, il n'a jamais été fait autant de logements sociaux dans l'histoire de La Roche-sur-Yon que lors du précédent mandat. Vous avez beau dire ce que vous voulez, logement Premium ou pas, la politique du logement est une politique globale. Elle concerne aussi bien les personnes les plus défavorisées que les étudiants ou les seniors et elle est plutôt bien organisée.

Monsieur Bossis, lorsque vous dites qu'il ne s'agit pas d'une vision globale et concertée, c'est justement l'objet de notre schéma de centre-ville qui a été validé en 2015. Cela signifie donc que nous nous tenons à cette vision globale depuis maintenant six ans. De plus, nous avons concerté très largement pour la réalisation de ce document, qui d'ailleurs est une référence au niveau national. Je suis moi-même, ainsi que les services, intervenu plusieurs fois à Paris et à Nantes pour parler justement d'Action cœur de ville sur La Roche-sur-Yon. Je rappelle en effet que nous sommes une des premières villes à avoir conventionné sur ce dispositif, et que nous sommes mis en avant, non pas sur le fait qu'Action cœur de ville a permis à la Ville de mettre en place des actions de revitalisation du centre-ville, mais justement parce que nous avons déjà tout anticipé. Autrement dit, aucune nouvelle action n'est issue d'Action cœur de ville, puisque toutes les actions étaient déjà menées d'une manière globale depuis 2015. Bref, l'outil Action cœur de ville permet aujourd'hui de centraliser l'ensemble des demandes, ce qui fait que cette action globale s'affirme toute seule.

Enfin, Monsieur Bossis, vous avez estimé à plusieurs reprises que nous ne faisons pas notre travail sur les commerces, les dents creuses et le logement. Je vous rappelle simplement que l'adjoint à l'environnement de l'époque est connu puisqu'il est dans cette enceinte. Aussi, lorsque vous parlez des logements qui « poussent » à Maisonneuve-des-Landes, je suis d'accord avec vous il n'y en aurait jamais eu si nous avions été aux responsabilités. C'est en effet une aberration d'aménagement et je l'avais d'ailleurs dit en Conseil municipal. Il fallait d'abord aménager ce qui est dans la Ville, à savoir la Brossardière, qui est située à l'intérieur des contournements. A l'époque, votre ancienne majorité allait faire plus de 600 logements sur des terrains naturels ou agricoles, ce qui était une aberration d'aménagement. Je suis donc tout à fait d'accord avec vous. C'est pour cette raison que nous nous concentrons aujourd'hui sur les dents creuses. D'ailleurs, le meilleur exemple est celui de BATKOR, qui était libre et à l'abandon depuis dix ans, et dont la première pierre a été posée la semaine dernière. D'autre part, nous continuons également le projet de la Marronnière, que vous avez vous-même initié.

Par ailleurs, si je m'arrête un instant sur le commerce, je trouve un peu « gonflé » de parler de projets qui ont été initiés avant que nous arrivions aux responsabilités. Je pense par exemple au projet d'extension de Leclerc que vous avez cité et qui a été initié avant 2014. Je rappelle en effet que nous l'avons découvert le lendemain des élections municipales et que nous avons très largement contribué à sa diminution, puisqu'il n'y a aucun nouveau commerce au niveau de Leclerc. Or, le projet qui avait été validé, alors que certains membres de l'opposition étaient adjoints ou conseillers, était un projet d'extension commerciale avec la création de différentes structures commerciales. Je vous rappelle également le projet de la Malboire, qui était en cours sous votre mandat, sans que vous ne puissiez rien faire. De notre côté, nous avons mis en place un schéma de développement commercial, que nous proposons d'ailleurs de continuer à mettre en place. Concrètement, ce schéma de développement commercial interdit la construction de commerces de moins de 400 mètres carrés en dehors du centre-ville et des quartiers. Il définit également des zones dans lesquelles le commerce est autorisé et des zones dans lesquelles il ne l'est pas. Nous avons mis ce schéma en place en 2015 et je rappelle que vous ne l'aviez pas voté. Ce projet de schéma de développement commercial était la seule possibilité d'interdire la présence d'une troisième zone commerciale à la Malboire. Sans ce schéma, il y aurait aujourd'hui un énorme complexe commercial avec une vingtaine de commerce. Nous avons donc voté un document courageux que vous n'avez même pas voté à l'époque. Aussi, lorsque vous parlez des projets que nous mettons actuellement en place dans ces différentes zones, heureusement que nous avons ce schéma car il n'y a aujourd'hui aucun commerce de moins de 400 mètres carrés, ni aucun commerce venant concurrencer nos cœurs de ville. D'ailleurs, la CDAC (Commission d'aménagement commercial) est très attentive à tout projet qui viendrait concurrencer le centre-ville de La Roche-sur-Yon.

Donc je peux comprendre que ce document ne vous plaise pas car il n'est pas de votre fait. Je peux comprendre également qu'il ne soit pas parfait et qu'il y a des choses à améliorer. En revanche, ce document permet vraiment de soutenir le centre-ville et le cœur de ville, et de soutenir de nombreux projets. De plus, il permet surtout de profiter d'un dispositif qui fonctionne, à savoir Action cœur de ville. Aussi, même s'il n'a pas donné lieu à de nouveaux projets à La Roche-sur-Yon, il a néanmoins servi à mettre en place une politique de soutien du commerce qui n'existait pas auparavant dans d'autres villes comme par exemple à Fontenay. Enfin, ce dispositif nous permet aussi d'obtenir des financements que nous n'aurions pas eus. Par exemple, le projet de logements sur la rue Foch n'aurait jamais pu voir le jour sans Action logement, qui vient financer une large partie de ce projet d'un million d'euros. Nous avons le choix entre mettre ce projet de côté ou l'intégrer dans le dispositif



Action cœur de ville, tout comme vous avez le choix de voter cette délibération qui nous permet de soutenir la majeure partie de nos projets. Quoi qu'il en soit, la quasi-totalité de ces projets sont des projets de bon sens, que vous soutenez également, et qui nous permettent d'obtenir des financements pour soutenir le commerce de centre-ville. En outre, les fiches actions démontrent bien la volonté de la Ville d'avoir une approche globale sur l'ensemble du centre-ville, et surtout sa volonté de soutenir vraiment le cœur de ville, que ce soit pour de l'habitat ou de l'espace public, et surtout pour du commerce.

**Anne AUBIN-SICARD** : « Je voudrais apporter quelques compléments d'informations au-delà de ce que vient d'indiquer Monsieur Abdallah. Effectivement, ce fameux schéma de développement commercial, que vous avez refusé de voter en 2015, vient en complément d'un deuxième instrument, à savoir la transformation du cœur de ville en site patrimonial remarquable dans les anciennes zones de l'Avap – que vous n'avez pas voté non plus. Or, le fait que le centre-ville soit en site patrimonial remarquable garantit une approche extrêmement qualitative de notre cœur de ville.

Lorsque j'entends Monsieur Bossis, j'ai l'impression qu'il veut mettre le centre-ville et la Ville sous cloche. Cependant, je rappelle que nous avons des enjeux considérables à relever sur notre territoire, notamment ceux de d'attractivité médicale. Or, si nous ne nous battons pas pour améliorer la qualité de notre ville et de notre cœur de ville, il sera d'autant plus difficile d'attirer la population médicale sur notre territoire.

Pour répondre à Madame Chantecaille, nous ne pouvons évidemment pas limiter l'approche de la nature en centre-ville au seul exemple de la place des Halles. Vous nous reprochez d'avoir une démarche concernant l'environnement, qui, selon vous, n'est pas suffisante ni suffisamment stratégique. Sur ce point, je rappellerai simplement que nous avons adopté un Plan Biodiversité en 2017 pour le cœur de ville, et que le troisième axe d'intervention concernait précisément la nature dans la ville. Parmi les actions listées, nous retrouvons la re-végétalisation du centre-ville, la présence d'ilots de fraîcheur en nombre bien plus important, la fameuse stratégie « parcs et jardins », ou encore des bâtiments publics pouvant être à la fois des bâtiments relais et d'accueil de la biodiversité. A ce jour, ce plan a tenu toutes ses promesses après plus de trois ans de mise en application.

De la même façon, il faut aussi tenir compte de l'eau et de la trame bleue dans la Ville. A ce propos, je rappelle que nous avons engagé une vaste étude en 2016 de rétablissement de la continuité écologique de l'Yon, et qu'un certain nombre d'ouvrages ont été aménagés ou effacés du paysage. De plus, l'Yon a également été embelli, nettoyé et re-naturé, puisque 1.5 million d'euros ont été consacrés à des travaux de rétablissement de la continuité écologique. D'ailleurs, nous avons aujourd'hui l'honneur d'accueillir à La Roche-sur-Yon l'Office français de la biodiversité, l'Agence de l'eau, l'Agence régionale biodiversité d'Ile-de-France, ainsi que le CNFPT, qui a organisé une journée d'étude pour démontrer le caractère exemplaire des aménagements écologiques réalisés sur l'Yon, avec des représentants de multiples collectivités.

Si ce plan Biodiversité est un premier outil stratégique, il en existe bien d'autres. Nous pourrions par exemple parler du Plan de performance énergétique et de modernisation des bâtiments, de la stratégie immobilière engagée par la collectivité, du Plan de prévention du bruit dans l'environnement, du nouveau schéma de collecte au niveau de l'Agglomération, du Plan global de déplacement et du schéma directeur de cheminements doux de l'Agglomération, ou encore du Plan climat et de ses nombreuses actions. Bref, tout ceci pour vous dire que la Ville est engagée depuis le dernier mandat sur une démarche stratégique d'envergure en matière d'environnement, qui doit nous permettre de réussir le grand chantier de la transition écologique. »

**Claire MAURIAT** : « Je vous remercie d'avoir répondu à ces questions et de défendre votre engagement dans la transition écologique. En revanche, je trouve un peu dommage de vous référer à l'avant 2015, puisqu'une grande partie de notre équipe d'opposition n'était pas élue, tout comme entre 2015 et 2020 également. Bref, plus de la majorité de notre petite équipe d'opposition n'était pas présente. Il est donc dommage de nous réduire constamment à ces arguments du passé. Aussi, essayons davantage de débattre dans le présent et pour l'avenir comme vous l'avez déjà fait par ailleurs. »

**Guy BATIOU** : « Monsieur Abdallah, nous n'avons jamais dit que vous n'aviez rien fait. Pourquoi ces paroles, car nous n'avons jamais dit cela ? S'agissant des logements, nous voulions simplement

différencier mixité sociale et proximité, sujet sur lequel nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir. Nous avons donc le droit de poser ce genre de question sans pour autant dire des mensonges.

Concernant le verdissement, je n'en n'ai pas parlé non plus, d'autant qu'à mon avis cela n'est pas la bonne échelle. D'autre part, je rappelle que nous avons quand même voté beaucoup des projets que vous avez cités. Donc si vous parlez de ceux que nous n'avons pas votés, il faudrait peut-être aussi parler de ceux que nous avons votés. Je rappelle en effet que nous avons participé à des commissions de l'Agglomération et que nous votons systématiquement les projets qui nous semblent aller dans le bon sens. Enfin, Monsieur Abdallah, il est aussi arrivé que nous votions contre une délibération car nous étions en désaccord avec un seul point. Cela ne veut pas dire pour autant que nous rejetons tout. »

**Malik ABDALLAH** : « Lorsque je parlais de mensonge, je parlais des propos de Madame Chantecaille qui disait que nous ne faisons pas de logements sociaux, que ce document n'avait pas de liens avec le logement social, et que nous faisons uniquement du logement Premium. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Je n'ai jamais dit cela. Vous devriez écouter un peu mieux les prises de paroles. J'ai simplement cité le cas de Piobetta, en disant que nous avons toujours regretté l'absence de logements sociaux dans ce projet. Vous ne pouvez donc pas généraliser un exemple que j'ai cité et dire que je mens, en disant « Madame Chantecaille dit qu'il n'y a pas de logements sociaux ». Cela est trop facile. Encore une fois, et je l'ai dit très clairement, je regrette qu'il n'y ait pas de mixité sociale dans tous les projets. »

**Monsieur le Maire** : « Merci beaucoup. J'aimerais simplement vous rappeler deux choses avant de passer au vote. Premièrement, que le taux de vacance des commerces en centre-ville était de 11.4 en 2014 et qu'il était de 6.7 en 2019 – ce qui signifie que ces chiffres ne seraient pas ceux-là si la politique que nous avons menée était si mauvaise que cela. Deuxièmement, je remercie Madame Mauriat pour son intervention car j'ai bien conscience que tout cela peut sembler un peu décalé pour les nouveaux élus. Simplement, il est normal que nous répondions lorsque nous avons des réflexions concernant des thématiques qui n'ont pas été votées par nous, mais par ceux qui sont avec vous, sachant qu'un certain nombre d'entre eux étaient sur la liste de 2014 – dont votre voisin –, et qu'ils ont voté ce qu'ils nous reprochent aujourd'hui. Mais ce ne sont que les calages des premières séances, et je vous promets que tout cela passera au fur et à mesure des mois. Si le mensonge blesse, il est encore plus vexant lorsqu'il est fait sciemment. Il est donc normal que nous y répondions. »

**Question adoptée par 35 voix pour.**

**Abstentions 10 : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.**

#### **4. DSP Gestion du Parc des expositions des Oudairies et de la salle des fêtes du Bourg-sous-la-roche - Convention de répartition des charges - Avenant n°1**

**Rapporteur Sylvie DURAND** : « L'exploitation de la Halle A et de la salle du Bourg-sous-la-Roche relève d'activités spécifiques dédiées aux clubs sportifs et associations de la commune de la Roche-sur-Yon.

Suite à la prolongation de la délégation de service public du Parc des expositions et de la salle des fêtes du Bourg-sous-la-Roche jusqu'au 31 août 2020, il convient de prolonger la convention de répartition des charges entre la ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération visant à refacturer les dépenses inhérentes aux activités propres de la commune.

Il est donc proposé au conseil d'approuver les termes de cet avenant. »

**Stéphane IBARRA** : « J'aimerais simplement avoir deux précisions sur cette délibération. La première concerne les montants de compensation sur la halle A, puisque nous constatons une très forte augmentation des frais d'exploitation en 2019 et en 2020, et surtout en 2021. J'aimerais donc que

vous nous éclairiez sur les frais prévus en 2021, puisqu'ils passent de 63 000 à 102 000 euros. D'autre part, pourriez-vous informer l'assemblée de votre vision globale concernant l'aménagement du futur hall d'exposition, et du montant global prévu pour cette opération, puisque cette ancienne halle sera reconstruite ? »

**Françoise RAYNAUD** : « L'augmentation des frais pour l'année 2021 concerne la location de chapiteaux, pour organiser les événements qui ont été prévus pendant cette période d'aménagement. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

#### **5. Admissions en non-valeur - Budget principal et budget annexe stationnement**

**Rapporteur Sylvie DURAND** : « Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les admissions en non-valeur et créances éteintes pour le budget principal et budget annexe stationnement.

Monsieur le Trésorier Principal demande l'admission en non-valeur de créances pour lesquelles il a rapporté les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il n'a pu en obtenir le recouvrement (sommes minimales, procès-verbaux de carence, débiteurs partis sans laisser d'adresse, insuffisance d'actif...). »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

#### **6. Maintenance des installations d'alarmes anti-intrusion - Convention de groupement de commandes**

**Rapporteur Christophe BLANCHARD** : « La ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération ont des besoins similaires en matière de prestations de maintenance des installations d'alarmes anti-intrusion. Il est donc proposé au Conseil municipal de valider le principe de constitution d'un groupement de commandes permanent. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

#### **7. Surveillance des bâtiments et des manifestations - Convention de groupement de commandes**

**Rapporteur Christophe BLANCHARD** : « La ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération ont des besoins similaires en matière de surveillance des bâtiments et manifestations. C'est pourquoi il a été décidé de constituer un groupement de commandes permanent. Il est proposé au conseil de valider cette procédure. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

#### **8. Fourniture d'équipements de sécurité informatique et de prestations de services associées - Convention de groupement de commandes et autorisation de signature du marché**

**Rapporteur Christophe BLANCHARD** : « La Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, et le CCAS de La Roche-sur-Yon disposent d'un système informatique mutualisé qui nécessite l'acquisition d'équipements de sécurité. Le projet de mutualisation des infrastructures réseaux avec les communes de l'Agglomération va par ailleurs nécessiter l'achat d'équipements et de prestations de services permettant de faire évoluer le système tout en garantissant un niveau de sécurité élevé. Il est proposé au conseil de valider les termes de la convention de groupement constituée à cet effet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché afférent. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

## **9. Acquisition de fournitures et livres scolaires - Convention de groupement de commandes et autorisation de signature du marché**

**Rapporteur Christophe BLANCHARD** : « Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre la ville de La Roche-sur-Yon, la commune de Landeronde et la commune de Venansault, pour l'acquisition de fournitures et livres scolaires. Le montant maximum annuel du marché est de 160 000 euros H.T. pour l'ensemble des membres du groupement. La ville de La Roche-sur-Yon est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer le marché au nom et pour le compte du groupement. »

**Stéphane IBARRA** : « Nous venons de passer un certain nombre de délibérations concernant des groupements de commandes. Il s'agit d'une démarche logique de rationalisation des coûts, qui permet à la fois d'adapter les périmètres avec l'Agglomération ou encore le CCAS, et d'avoir des commandes plus efficaces économiquement. Pour autant, il faut rester vigilant car le fait de regrouper les commandes, notamment sur des petites fournitures, augmente aussi les montants des lots. Il faut faire en sorte que ces lots restent aussi accessibles aux petits commerces ou aux commerçants de proximité. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

## **10. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signature d'avenants**

**Rapporteur Christophe BLANCHARD** : « Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature des avenants suivants :

- Avenant n° 4 au marché n° V17-070 - Aménagement des espaces publics du quartier des Halles - Lot n° 1 « Terrassements, voirie, réseaux humides » ;
- Avenant n° 4 au marché V18-103 - Restructuration et extension du groupe scolaire Jean Roy et André Malraux - Lot n° 2 « Gros-œuvre » ;
- Avenant n° 3 au marché V18-109 - Restructuration et extension du groupe scolaire Jean Roy et André Malraux - Lot n° 8 « Serrurerie » ;
- Avenant n° 2 au marché V18-113 - Restructuration et extension du groupe scolaire Jean Roy et André Malraux - Lot n° 12 « plafonds suspendus » ;
- Avenant n° 1 au marché V18-116 - Restructuration et extension du groupe scolaire Jean Roy et André Malraux - Lot n° 15 « Peinture, revêtements muraux ».

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

## **11. Ventes aux enchères sur la plateforme webencheres**

**Rapporteur Sylvie DURAND** : « Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conditions de vente de biens vétustes mis en vente par la ville de La Roche-Sur-Yon aux enchères sur la plateforme Web enchères lors de la campagne réalisée en septembre 2020. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

## **12. Désignation d'un représentant du conseil au CNAS (Comité national d'action sociale)**

**Rapporteur Sylvie DURAND** : « Afin de renforcer l'action sociale en faveur du personnel, la Ville de La Roche-sur-Yon est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il est proposé au conseil de désigner Madame Sylvie DURAND, en qualité de déléguée élue, afin de participer notamment à l'assemblée départementale annuelle de cet organisme. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

### **13. Prolongation du mandat du Conseil des sages - Année 2020**

**Rapporteur Dominique BOISSEAU-RAPITEAU** : « La ville de La Roche-sur-Yon cherche à associer les citoyens à la vie démocratique de la commune, notamment au travers des instances consultatives que sont les cinq Conseils citoyens, le Conseil municipal des Jeunes et le Conseil des sages. La crise sanitaire a suspendu les actions du Conseil des sages élu le 02 juillet 2019.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prolonger leur mandat jusqu'en juillet 2021. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

### **14. Acceptation du mode de règlement en e-CESU et e-ANCV**

**Rapporteur Sylvie DURAND** : « La collectivité accepte le mode de paiement par chèque CESU et/ou ANCV depuis plusieurs années. Il est proposé à la collectivité d'accepter une évolution dématérialisée de ces modes de paiement pour faciliter les démarches des familles. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

### **15. Fonds de soutien suite Covid - Aides exceptionnelles**

**Rapporteur Monsieur le Maire** : « En avril dernier, le Conseil municipal a décidé de mettre à disposition une enveloppe de 400 000 euros pour aider les associations en difficulté et assurer leur pérennité. Après une première série d'aides attribuées en juillet dernier, il est proposé de soutenir d'autres structures.

Il est donc proposé au conseil d'approuver les montants accordés par le fonds de soutien après l'étude des dossiers au cas par cas. »

**Romain BOSSIS** : « Monsieur le Maire. Vous avez rappelé les difficultés majeures que rencontrent actuellement un certain nombre d'acteurs du territoire, notamment dans le milieu associatif et sportif, en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19. Ce sont des événements, des courses et des actions qui ont malheureusement dû être annulés ou reportés, mais également des inscriptions, qui tardent à arriver en ce début d'année. De plus, tout cela impacte lourdement les finances de l'ensemble de ces structures, dont certaines dépendent directement de ces rentrées d'argent pour construire et boucler leur budget de l'année, sachant que d'autres ont également un certain nombre de salariés à temps plein. Cette crise met donc en péril parfois même la vie de certaines associations, qui pourtant structurent le tissu local de notre territoire.

Comme vous, nous ne pouvons nous résoudre à une telle situation, d'autant que ces clubs et associations constituent le cœur battant de notre commune et qu'ils participent à la vie des quartiers, ou encore au bien vivre ensemble et au lien social. Nous avons d'ailleurs pu le constater samedi dernier Place Napoléon, sur laquelle était rassemblée une grande partie des associations sportives de la Ville à l'occasion de la fête du sport. Leur venir en aide et les accompagner dans ce contexte exceptionnel nous paraît donc indispensable.

Néanmoins, nous avons eu plusieurs retours et témoignages d'associations concernant les délais trop courts pour remettre ces demandes de subventions exceptionnelles, sachant que d'autres ont également eu des refus. De fait, la prolongation de cette échéance jusqu'à la fin de l'année, ainsi qu'une certaine souplesse dans la gestion et l'accompagnement de ces demandes nous paraissent importants, comme il est tout aussi important de ne laisser aucune association sur le bord du chemin dans cette période difficile que nous traversons tous. »

**Monsieur le Maire** : « Merci Monsieur Bossis. Toutes les associations ont été contactées. De la même façon, nous avons aussi proposé à celles qui n'avaient pas pu remettre leur dossier dans les temps de nous les adresser directement à nous. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Monsieur Bossis vient de souligner l'importance que notre groupe attache à la prolongation des délais pour accéder à ces demandes de soutien liées au Covid-19. Cependant, comme je l'ai déjà fait en commission, et par deux fois par mail depuis, notre groupe souhaiterait disposer d'informations complètes concernant les demandes reçues. Nous aimerions ainsi connaître les montants demandés par tous ceux qui requièrent ou encore les critères précis d'attributions. Y a-t-il un lien avec le nombre d'adhérents ou avec le nombre de salariés, et y a-t-il un lien avec l'annulation d'événements ? De même, nous aimerions aussi connaître les éventuelles demandes rejetées, avec les raisons de ce refus. Cela nous paraît important, à la fois pour les élus majoritaires comme minoritaires qui voteront ces aides, mais également pour les citoyens et les structures associatives qui ont fait ces demandes. Il est en effet essentiel d'avoir la plus grande transparence sur l'ensemble de ces événements. De plus, comme nous n'avons pas tous ces éléments détaillés à ce jour, nous manquons d'informations pour nous prononcer en toute connaissance de cause sur ces aides. C'est pourquoi j'interviens une nouvelle fois pour avoir un accès transparent aux différents éléments de ce dossier, sans quoi nous ne pouvons que nous abstenir. Non pas pour une raison de fond, mais pour une raison de transparence et d'exigence démocratique minimale, qui est d'ailleurs parfaitement comprise par les responsables associatifs avec qui nous avons pu échanger sur cette question. »

**Question adoptée par 35 voix pour.**

**Abstentions 10 : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis.**

#### **16. Modification de la composition de la Commission locale du site patrimonial remarquable**

**Rapporteur Malik ABDALLAH** : « Par délibération du Conseil municipal en date du 24 septembre 2019, la ville de La Roche-sur-Yon a créé une commission locale du site patrimonial remarquable, chargée du suivi et de la mise en œuvre des règles du site patrimonial remarquable, et remplaçant la commission locale de l'AVAP (la CLAVAP).

Celle-ci est composée de quatre membres de droit et de douze membres nommés. Suite aux élections municipales et à la désignation des nouveaux élus, la composition de cette commission doit être revue. »

Il est donc proposé au conseil d'en approuver la nouvelle composition.

**Question adoptée à l'unanimité  
45 voix pour.**

#### **17. Mise en œuvre du programme de réussite éducative 2020 - Action en maîtrise d'ouvrage ville - Convention entre la ville de La Roche-sur-Yon et le Centre Communal d'Action Sociale**

**Rapporteur Nathalie GOSSELIN** : « Le Programme de Réussite Educative (PRE) est issu de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Il s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans (étendu à 18 ans dans le cadre du décrochage scolaire), résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la Ville et qui présentent des signes de fragilité et/ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux.

L'objectif consiste à conjuguer les accompagnements dans le champ éducatif, scolaire, social, sanitaire, culturel, loisirs et de parentalité, pour apporter une réponse complète aux problématiques repérées chez les enfants et les jeunes.

A la Roche-sur-Yon, le PRE a été mis en place en 2006 et, par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2009, la ville de La Roche-sur-Yon a désigné le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Roche-sur-Yon pour assurer le portage juridique du dispositif.

L'Etat affecte une enveloppe de crédits spécifiques pour six actions PRE à conduire en 2020, d'un montant total de 140 000 euros, versée intégralement au Centre Communal d'Action Sociale.

Parmi ces six actions, le CCAS confie le portage de l'action numéro 1 du PRE « Coordination et animation du Programme de Réussite Éducative » à la ville de La Roche-sur-Yon. Pour cela, le CCAS attribue une subvention à la Ville d'un montant de 26 000 euros correspondant à 60 % du poste de coordonnateur PRE. Une convention pour l'année 2020 est ainsi réalisée afin de préciser les modalités du partenariat.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'en approuver les termes. »

**Guy BATIOU** : « Concernant le point n° 6 « intégration des enfants et collégiens allophones », il est évident que l'intégration est facilitée par la langue et l'autonomie, d'autant plus que ces enfants sont très présents en ville du fait de l'arrivée de leurs parents et qu'ils ne sont responsables en rien de ce choix. Toutefois, comme l'Éducation nationale manque de place dans les collèges, en particulier pour les adolescents, je pense que la Municipalité pourrait entreprendre une démarche auprès de l'État pour qu'il propose suffisamment de places à ces enfants. En effet, si la Ville apporte déjà son soutien pour les aider, il n'empêche que l'Éducation nationale pourrait elle aussi remplir sa mission. Nous pourrions donc la solliciter. »

**Jacques BESSEAU** : « Bonsoir. Nous pouvons bien entendu lancer une démarche auprès du Département puisque, vous le savez tout aussi bien que moi, les collèges dépendent de lui. Je veux donc bien adresser un élément de réponse au Département sur votre sollicitation, Monsieur Batiot. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

## **18. Rapport sur l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) 2019**

**Rapporteur Nathalie GOSSELIN** : « Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes ayant bénéficié de la DSU au cours de l'exercice précédent doivent présenter à leur assemblée délibérante un rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain.

La ville de La Roche-sur-Yon a bénéficié en 2019 d'une dotation de 1 498 422 euros contre 1 403 221 euros en 2018.

Il est donc proposé au conseil de prendre acte de ces actions. »

**Florence LEMAIRE** : « Merci pour cette présentation. Cependant, si j'ai bien noté que cette augmentation de la DSU a été provoquée par la loi de finances 2017, j'aimerais savoir, parmi les trois critères permettant de calculer cette DSU, si le revenu moyen par habitant reste prépondérant, ou si les deux autres critères – qui sont la proportion de logements sociaux et les bénéficiaires d'aides au logement – ont également changé. »

**Nathalie GOSSELIN** : « Je pense que les trois critères entrent en ligne de compte. En revanche le fait qu'ils augmentent tous les trois n'est pas forcément une bonne nouvelle et je suis tout à fait d'accord sur ce point. »

**Monsieur le Maire** : « C'est effectivement un mixte des trois critères, sachant que le revenu moyen par habitant reste prépondérant. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

**Monsieur le Maire** : « Je vous propose que Madame Gosselin traite la délibération n° 41, puisqu'elle doit quitter la séance.

#### **41. Programme d'intérêt général de la Vigne-aux-Roses (PRIR) : attribution d'une subvention dans le cadre de la démarche culturelle PRIR**

**Rapporteur Nathalie GOSSELIN** : « Dans le cadre du PRIR de la Vigne-aux-Roses, une « démarche culturelle PRIR 2020-2023 » sera lancée. Cette démarche, étalée sur quatre ans, est inscrite dans la maquette financière du projet pour un montant total de 88 336 euros H.T. Elle intégrera de multiples actions, temps forts et supports déroulés sur le quartier, qui seront discutés directement avec les habitants. Les objectifs de cette démarche sont les suivants :

- Faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants ;
- Accompagner la mutation urbaine progressive du quartier ;
- Développer le vivre ensemble dans le quartier.

Pour ce faire, la ville de La Roche-sur-Yon a lancé un appel à projets permettant, après études des candidatures et auditions, de retenir le candidat qui animera et pilotera la démarche durant les quatre prochaines années.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de valider la candidature de la compagnie « Nejma », retenue par la collectivité après auditions, ainsi que le montage financier de cette démarche. »

**Maximilien SCHNEL** : « J'ajoute que la compagnie Nejma, accompagnée de la compagnie Pataquès, a fait une présentation relativement détaillée de ses projets de démarche culturelle sur le PRIR. Elle a notamment proposé :

- Une démarche autour des bancs, perçus et exploités comme éléments intergénérationnels ;
- La création d'une gazette de quartier ;
- La mise en place d'un crieur public qui sera missionné pour transmettre les différentes informations qu'il aura recueillies dans le quartier.

Je tiens également à signaler que le musée participera aussi à ces échanges, en installant dans le quartier des œuvres qui auront été sélectionnées précédemment par les habitants. Il s'agit donc d'une démarche culturelle très intéressante qui permettra de mettre en valeur l'identité et la mémoire du quartier, et qui animera ce chantier de manière culturelle. Enfin, je pense que cette présentation a aussi été appréciée par les habitants qui étaient présents en Comité d'accompagnement, sachant qu'une présentation plus large de la démarche culturelle sera faite en réunion publique dans les prochaines semaines. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

**Monsieur le Maire** : « Je cède maintenant la parole à Madame Montalétang pour la présentation de la délibération n° 38, car elle doit elle aussi nous quitter. Nous reprendrons ensuite l'ordre du jour initial de cette séance. »

#### **38. Expérimentation d'une indemnité d'étude et de projet professionnel pour les étudiants en médecine générale**

**Rapporteur Sophie MONTALETANG** : « Il est proposé au Conseil municipal, pour faciliter l'installation de jeunes professionnels à La Roche-sur-Yon, de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, une indemnité d'étude et de projet professionnel pour les étudiants en médecine générale de la troisième année à la sixième année d'étude, à hauteur de 600 euros bruts par mois (dans la limite de dix indemnités mensuelles versées simultanément). »

**David SALLÉ** : « Bonjour à tous. Vous l'avez rappelé, le contexte démographique médical reste préoccupant sur la Ville, et cela risque malheureusement de s'aggraver dans les prochains mois avec plusieurs départs à la retraite de médecins généralistes non remplacés. Mais c'est également le cas dans d'autres spécialités médicales sous tension, comme par exemple en pneumologie ou en psychiatrie, que je connais bien.

Cette situation est dramatique car elle a des répercussions concrètes sur le quotidien de nombreux Yonnais, des personnes âgées porteuses de pathologies chroniques qui n'ont plus de suivi – et qui



sont parfois obligés d'interrompre leur traitement – ou encore des familles qui ne trouvent personne pour assurer le suivi médical de leur enfants (mettre à jour les vaccinations ou prendre en charge certaines pathologies infectieuses aiguës). Dans le contexte sanitaire actuel, le non recours aux soins est d'autant plus problématique.

Vous citez aussi une ville qui facilite ou qui pilote le regroupement de professionnels de santé, en prenant l'exemple des maisons de santé pluriprofessionnelles ou du Centre municipal de santé. Malheureusement, les retours des professionnels de santé qui exercent au sein de ces structures ne vont pas dans ce sens, avec de nombreux témoignages de difficultés récurrentes. C'est également le cas de plusieurs cabinets au sein des quartiers qui font état d'un manque d'écoute et de considération dans leur projet de développement de la part de la Municipalité. La Ville ne joue aujourd'hui pas son rôle de facilitateur auprès des acteurs de santé du territoire.

Comme vous l'avez rappelé, ces structures sont actuellement pleines, et certains professionnels de santé doivent aujourd'hui choisir entre assurer les consultations ou bien accueillir des étudiants en stage. Ce sont aussi des projets de recrutement d'infirmières Asalée, d'assistants de consultation ou de coordinateurs qui sont au pont mort faute de locaux disponibles. C'est dans ce sens que plusieurs médecins du territoire vous avaient interpellé début juillet concernant les locaux de la Garenne, qui auraient pu servir de cabinet stellite aux deux AMSP Forges et Ramon, pour pallier ce manque de locaux le temps que les projets de développement ou de construction d'un nouveau cabinet dans le centre commercial voient le jour. Il s'agissait d'une proposition pragmatique qui s'appuyait sur les forces vives du territoire déjà existantes. C'est malheureusement une occasion manquée, puisque l'on a appris récemment que les locaux avaient été rachetés au cours de l'été pour un autre usage que la pratique de la médecine générale.

Nous attirons donc votre attention sur la nécessité d'associer en amont les acteurs du territoire pour trouver des solutions. C'est dans ce cadre qu'a été récemment créée la CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) Centre Vendée, qui rassemble l'ensemble des professionnels de santé de ville du territoire et dont les missions principales concernent justement la question de l'accès aux soins. La ville de La Roche-sur-Yon doit être partie prenante dans cette dynamique.

Nous nous permettons aussi d'insister à la marge du débat de ce soir, mais pourtant indissociable, sur l'indispensable réflexion systémique à mener sur ce problème, et qui doit notamment s'appuyer sur des actions de prévention fortes : favoriser la marche et la pratique du vélo, installer des structures et des parcours sportifs accessibles à tous, apporter une alimentation Bio à nos plus jeunes et à nos aînés, améliorer la qualité de l'air en diminuant le trafic routier, multiplier la présence du végétal.»

**Romain BOSSIS** : « Monsieur le Maire. Je souhaiterais revenir plus précisément sur le projet d'expérimentation d'indemnités d'études pour les étudiants en médecine, sur lequel nous avons déjà fait part de notre scepticisme en Commission, à la fois sur le fond et sur la méthode. Un certain nombre de questions ont en effet été posées mais nous n'avons là encore pas eu de retour à ce jour.

S'agissant du fond, il n'existe actuellement aucun retour d'expérience d'un tel dispositif qui ait montré une efficacité ailleurs en France. Certes, la ville de Vesoul, qui compte 14 000 habitants a bien été citée, mais elle n'est pas tout à fait comparable à la ville de La Roche-sur-Yon. De plus, si vous avez étudié avec attention ce dispositif qui existe depuis 2013, vous remarquerez que la bourse n'est qu'un petit maillon du projet de Vesoul. De même, ce projet s'inscrit à l'échelle de l'agglomération et englobe un certain nombre de communes alentours. Enfin c'est un tout petit maillon qui inclut également un certain nombre de mesures sur le logement, les stages ou encore l'accompagnement professionnel.

D'autre part, il existe déjà un contrat sur le plan national, le Contrat d'engagement de service public, dont huit ont déjà été signés en Vendée cette année. Là aussi, ce dispositif n'a pas totalement montré ses preuves, et plusieurs thématiques ont démontré que ce n'était pas ce qu'attendaient les étudiants en médecine, alors qu'il s'agit pourtant d'une bourse de 1 200 euros par mois.

En outre, certaines zones proches de La Roche-sur-Yon, comme par exemple Mareuil-sur-Lay ou les Essarts sont également concernées par ce dispositif. Vous allez donc mettre en concurrence le territoire de La Roche-sur-Yon avec des communes alentours qui ne sont pas concernées par votre bourse de 600 euros, sachant par ailleurs qu'il y aura en plus une « concurrence » avec le Contrat d'engagement de service public piloté par l'ARS, dont le montant est de 1 200 euros par mois. De

plus, la cible de votre projet est complètement loupée, puisque vous ciblez les étudiants à partir de la troisième année, alors qu'ils ne savent pas encore à ce stade s'ils feront de la médecine générale – puisqu'il y a ensuite un externat de trois ans –, et que c'est uniquement à la fin du concours de sixième année qu'ils font leur choix.

S'agissant de la forme, qui est tout aussi importante, il me semble qu'il n'y a eu aucune concertation avec les associations d'étudiants. Je pense notamment à l'ANEMF ou à la CNEMN (Corporation nationale des étudiants en médecine de Nantes). De la même façon, il n'y a eu aucune concertation avec les acteurs du territoire sur ce sujet. Autrement dit, vous sortez cette proposition du chapeau. Par ailleurs, jamais cette proposition n'a été abordée à la réunion de la communauté médicale du 19 novembre dernier – à laquelle vous étiez absent, Monsieur le Maire – et qui a permis d'aborder un certain nombre de solutions sur la question de la démographie médicale. Enfin, et cela est plus ennuyeux, il n'y a eu aucune concertation à la fois avec l'ARS et sur le contrat d'engagement de service public existant.

En revanche, il existe un groupe de travail du Conseil territorial de santé piloté par l'Union régionale des professionnels de santé – auquel a participé votre ancienne adjointe Madame Poirier-Coutansais pendant plus de trois ans –, qui a proposé des mesures concrètes qui ont été mises en place sur le territoire. Or, j'entends certains de vos élus et de vos amis qui disent notamment sur les réseaux sociaux que nous n'aurions rien fait dans ce domaine et que seule la Mairie agirait. Je vous rappellerai simplement la soirée d'accueil des internes de Vendée, qui existe maintenant depuis trois ans, la mise en place du séminaire sur la Courtaisière concernant l'entrée dans la vie professionnelle, la mise en place et le développement des stages d'externes au Centre hospitalier départemental, le soutien aux options de préparations aux études de santé dans plusieurs lycées vendéens – dont un à La Roche-sur-Yon –, la mise en place de la première année des études de santé sur le campus de la Courtaisière avec la faculté de médecine, ou encore la mise en place de l'accès aux médecins facilitateurs. Bref, il y a énormément de professionnels de santé sur le territoire, notamment des médecins, qui sont impliqués.

Je rappelle aussi que la pépinière médicale que vous appelez de vos vœux existe déjà sur le territoire, grâce à tous ces professionnels de santé qui accueillent les internes en médecine tous les jours dans leur cabinet. Or, ce qui pose soucis aujourd'hui est la question de l'accueil et du logement. Enfin, je vous invite à regarder ce qu'il se fait un peu plus à l'Ouest sur la côte à 30 kilomètres d'ici, notamment auprès de votre ami Yannick Moreau qui est désormais bien entouré, puisqu'il a mis en place depuis cette année un dispositif innovant pour accueillir des internes. Il a en effet mis à disposition des logements sur le territoire, le tout en vraie concertation avec le Syndicat des internes de médecine générale de Nantes. Je vous encourage donc à écouter ce qui se fait sur le territoire, à prendre en compte une réelle concertation avec les acteurs qui sont les premiers concernés, et à ne pas choisir des choses qui sortent du chapeau qui n'ont montré aucune efficacité sur l'accueil des étudiants en médecine. »

**Malik ABDALLAH** : « Je voudrais simplement intervenir sur la question des locaux au Grand Pavois, puisque vous aviez effectivement proposé que la Mairie rachète ces locaux. Sachez que ces locaux vont être rachetés par des professionnels de santé du paramédical, sachant que les discussions sont toujours en cours avec le propriétaire. Ces professionnels ont proposé un projet global et souhaitent également maintenir ces locaux à disposition des médecins pour effectuer des permanences. Je vous invite donc à vous rapprocher de ces personnes, sachant qu'un à deux locaux seront disponibles pour accueillir des médecins en attendant d'avoir un véritable cabinet à la Garenne.

En ce qui concerne la pépinière médicale, je pense que vous vous contredisez entre Monsieur Sallé et Monsieur Bossis. En effet, l'un dit qu'il n'y a pas assez d'espace pour accueillir des médecins, et l'autre dit que la pépinière médicale que nous projetons de faire ne sert à rien. Or, cette pépinière médicale est justement là pour créer un nouvel emplacement qui sera notamment dédié aux professionnels de la santé qui bénéficieront de ces bourses pour rester sur le territoire. Ce sera donc un lieu d'accueil supplémentaire et cette pépinière n'est pas « rien » comme vous le dites. »

**Sophie MONTALETANG** : « Effectivement, vous disiez que la cible était « loupée » et que cette proposition était faite trop tôt aux étudiants de troisième année. Comme nous en avons parlé en commission, je rappelle que la bourse est ouverte aux étudiants de la troisième à la sixième année, ce qui signifie qu'ils peuvent en bénéficier à partir de la quatrième, de la cinquième ou de la sixième

année, l'idée étant de maximiser la durée d'exercice sur le territoire de La Roche-sur-Yon. De plus, ce principe permet également d'optimiser les chances d'installation pérenne sur le territoire yonnais. De fait, un étudiant peut savoir ce dont il a envie à partir de la troisième année.

Par ailleurs, vous demandiez des exemples d'autres collectivités. Sachez que ce n'est pas seulement la ville de Vesoul qui a mis en place ce dispositif, puisque la communauté d'agglomération des villes sœurs, ainsi que les départements du Cher et de la Vienne ont également instauré cette indemnité. J'ajoute que nous investissons aussi pour les Yonnais et pour l'attractivité médicale, sachant que nous aurons un retour d'expérience dans quelques années. »

**Romain BOSSIS** : « Les exemples que vous citez sont des communautés d'agglomération. De plus, nous savons que cette question ne concerne pas uniquement la ville de La Roche-sur-Yon, puisque des communes comme Dompierre ou Mouilleron-le-Captif connaissent elles aussi de grandes tensions. Par conséquent, le fait de prendre ce dispositif uniquement à l'échelle de la Ville est complètement inopportun. Je pense en effet que cette réflexion aurait pu être faite à l'échelle du Département ou à l'échelle de l'Agglomération. Concernant les logements des internes, je suis quand même un peu au courant, Monsieur Abdallah, puisque nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises, ainsi qu'avec le directeur du Centre hospitalier départemental. Donc, ne me racontez pas d'histoires sur cette question, d'autant que cela fait maintenant deux ans que nous travaillons sur ce projet. »

**Monsieur le Maire** : « Monsieur Bossis, essayez de parler avec sincérité sans accuser les autres ! »

**Romain BOSSIS** : « Je n'accuse personne. J'ai participé personnellement à plusieurs réunions avec le Département et avec Monsieur Abdallah pour travailler sur la question de la résidence des internes, et l'internat du CHD est aujourd'hui fermé. Il existe en effet une vraie difficulté sur l'internat, puisque certains étudiants préfèrent prendre la route le soir, ce qui signifie qu'ils ne s'ancrent pas sur le territoire. Cela fait maintenant deux ans que nous appelons à vous investir dans ce projet d'hébergement et d'accueil des internes, et je constate que rien de concret n'a encore été fait sur le terrain aujourd'hui. »

**Monsieur le Maire** : « Quand on prend la parole, il faut essayer de savoir de quoi l'on parle car j'étais ce matin encore avec le directeur du centre départemental. Sachez que le lieu est fixé depuis longtemps, que les plans sont réalisés, et nous sommes actuellement en train de monter le plan de financement avec le Département, le CHD et l'ARS. Ce n'est pas parce qu'on assène des certitudes qu'elles deviennent des vérités, Monsieur Bossis. Vous êtes habitué à ce genre de choses. Quand je vous entends dire que ce dispositif sort du chapeau, sachez que cela fait maintenant six ans que nous réunissons la communauté médicale, que je vous en parle depuis au moins quatre ans, et que nous avons abordé ce sujet dans quasiment toutes les réunions que nous avons organisées. D'ailleurs, Madame Geneviève Poirier-Coutansais pourrait vous le confirmer. J'entends que vous avez une ouïe sélective mais nous avons très largement abordé cette question avec certains de vos collègues, qui d'ailleurs me font des retours positifs.

Il faut donc ouvrir son regard. En fait, vous êtes en train de nous dire : « regardez ce qui se fait ailleurs et ne tentez rien, prenez exemple sur les autres et surtout ne tentez rien. ». Lorsque j'entends votre collègue, Monsieur Sallé, dire que la Ville n'a rien fait, je m'excuse mais le projet des Forges était abandonné depuis cinq ans lorsque nous sommes arrivés. Or, je rappelle que nous l'avons relancé, sachant qu'il y avait des divergences entre la municipalité que vous souteniez tous les deux à l'époque et les médecins, ce qui a causé encore plus de difficultés. Je rappelle en effet que les premiers médecins – qui étaient les premiers moteurs – sont partis pour la plupart, et qu'il a fallu en trouver d'autres pour relancer cette pépinière médicale. D'autre part, nous avons également lancé la pépinière rue Ramon, avec comme moteur le docteur Trégouet, qui elle non plus n'avait pas trouvé d'oreille avec l'équipe précédente. Cependant, nous l'avons fait. Quant au centre municipal de santé, que vous avez tant critiqué dans votre campagne, Monsieur Bossis, je rappelle que ces médecins sont financés par la Ville et qu'ils ont aujourd'hui toute leur place dans ce dispositif. Cela étant, je comprends votre position en tant que médecin, puisque ces derniers sont des concurrents déloyaux pour vous.

J'aimerais que vous compreniez qu'il n'y a pas de solution unique pour ce type de problématique et qu'il y a plutôt une solution multiple. C'est donc en additionnant nos forces que nous y arriverons, et

non pas en divisant et en critiquant en permanence comme vous le faites. Si les idées que vous avez cherché à mettre en place – et auxquelles nous avons participé pour certaines – sont bonnes, il n'empêche qu'elles ne sont pas uniques. Enfin, vous ne voulez pas faire de comparaison avec Vesoul sous prétexte que c'est une petite collectivité. Au contraire, si c'est possible pour une petite, c'est encore plus possible pour une plus grande collectivité. Concernant l'Agglomération, sachez là encore que la discussion est en cours avec les maires pour que ce dispositif qui les intéresse au plus haut point puisse être réalisé au niveau de l'Agglomération. Nous proposerons d'ailleurs cette opération dans le cadre de la prise de compétence de l'Agglomération.

C'est un sujet que nous abordons très fréquemment avec la gouvernance du CHD, qui a d'ailleurs décidé de fermer ses locaux il y a un peu plus d'un an car ils étaient insalubres. Nous leur avons proposé un certain nombre de locaux, de chambres et d'appartements – qu'ils occupent aujourd'hui –, pour les étudiants en médecine.

Par conséquent, remettons les choses à leur place. Oui, il reste encore beaucoup de choses à faire et ce que nous faisons là est une pierre de plus pour l'édifice. Aussi, au lieu de vous soucier de savoir si nous sommes dans la norme ou si d'autres choses réussissent mieux ailleurs, pensez plutôt aux patients et à ce que nous pouvons faire pour eux. Et que diable, unissez-vous pour une fois avec les autres et travaillez pour le bien collectif. Vos patients vous jugeront. »

**Question adoptée par 35 voix pour.**

**10 voix Contre : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.**

**Monsieur le Maire** : reprend l'ordre initial des dossiers. »

#### **19. Validation des études d'avant-projet du parc de la Vigne-aux-Roses**

**Rapporteur Malik ABDALLAH** : « Il est proposé au Conseil municipal :

- La validation de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux à 1 611 700 euros H.T. ;
- L'établissement du forfait de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre pour le parc ;
- La validation des travaux d'aménagement d'une aire de *fitness/street work out* réalisée sous maîtrise d'œuvre interne ;
- La demande de subvention, d'un montant de 73 750 euros, auprès de l'agence nationale du sport pour la réalisation d'équipements sportifs. »

**Guy BATIOU** : « Cela fait déjà longtemps que nous regardons ce projet et il serait bien de prévoir aussi les limites du quartier, en particulier pour les liaisons. Je pense par exemple aux enfants qui viennent de l'école et qui traversent la rue Guérin. Comme je l'ai dit tout à l'heure pour la route de Nantes, il est important de penser aussi aux transferts avec les zones situées à proximité lorsque l'on rénove un secteur de ce type. »

**Question adoptée à l'unanimité  
45 voix pour.**

#### **20. Aménagement du cinéma le Concorde dans l'îlot Piobetta « Le carré Napoléon » - Validation de l'Avant - Projet Définitif (APD) - Demandes de subventions**

**Rapporteur Malik ABDALLAH** : « La ville de La Roche-sur-Yon souhaite intégrer le cinéma Le Concorde au sein de l'îlot Piobetta. Par délibération en date du 28 juin 2018, le programme fonctionnel et le lancement du marché de maîtrise d'œuvre ont été approuvés.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider l'Avant - Projet Définitif (APD). »

**Martine CHANTECAILLE** : « Nous voterons bien évidemment pour cette délibération, et pour ce projet quelque peu mouvementé du transfert du Concorde sur le site de l'îlot Piobetta. C'est un

équipement public, dont l'intérêt n'est plus à démontrer et auquel les Yonnais montrent régulièrement leur attachement, y compris en période du Covid, comme de nombreux articles de presse locale et nationale l'ont souligné cet été.

Ce qui explique l'attachement des Yonnais au Concorde – outre le fait que nous passerons d'une coque froide à une coque chaleureuse avec des fauteuils confortables –, est avant tout le maintien de la spécificité de ce cinéma. Nous l'avons souvent rappelé à l'équipe précédente – mais le passé a parfois quelque chose de bon –, la volonté politique n'était pas simplement de rénover et d'ouvrir un cinéma de centre-ville de plus. Il s'agissait en effet de favoriser l'accès à la diversité – et donc à la richesse du cinéma –, en étant non pas en concurrence mais en complémentarité avec le Cinéville, de développer l'éducation à l'image, via notamment les dispositifs nationaux qui n'étaient pas encore mis en œuvre pour les collèges, d'y faire vivre des moments forts avec des ciné-débats en lien avec le monde associatif yonnais, ou encore d'être la structure de référence du Festival international du film qui avait été repensé en 2009.

Je voudrais toutefois insister sur un point, que j'avais déjà mentionné lors du Conseil municipal du 26 mars 2019, à savoir la nécessité de ne pas laisser se délabrer le Concorde actuel en attendant ce nouvel équipement. Je vous avais en effet signalé que les fauteuils de la salle 2 étaient très abîmés, et je vous laisse imaginer dans quel état ils sont 18 mois après. Je relance donc cette alerte, à la fois pour le confort des spectateurs réguliers du Concorde et pour celui des festivaliers. Il est en effet important de ne pas perdre de spectateurs pendant les mois et les années qui nous sépareront du nouveau Concorde. Bref, même si nous voterons pour, il faut aussi penser au présent. »

**Jacques BESSEAU** : « Cette salle a effectivement des sièges dont l'état est inacceptable. Cependant, comme des crédits ont été alloués lors du dernier Conseil de l'EPCYYY, il appartient désormais au directeur de faire exécuter les travaux. Quoi qu'il en soit, cette enveloppe a été validée et votée, et les crédits sont bien à disposition. Merci. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

#### **21. Secteur de l'ancien Institut Universitaire de Formation des Maîtres boulevard Louis Blanc - Acquisition foncière auprès de l'établissement public foncier de la Vendée**

**Rapporteur Malik ABDALLAH** : « Conformément à l'article 15 de la convention signée le 26 mai 2015 entre la Ville et L'EPF de la Vendée pour une durée de cinq ans, concernant le portage foncier du site de l'ex IUFM, il convient de procéder au rachat des biens restant acquis par l'EPF de la Vendée et ce, au plus tard six mois après le terme de la convention. »

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver cette acquisition foncière d'environ 7 805 mètres carrés au prix de 958 858,82 euros H.T., soit 971 871,95 euros T.T.C. »

**Claire MAURIAT** : « Si je comprends bien, il y a donc un rachat car nous arrivons au terme des cinq ans de la convention. Cependant, comme l'objectif consiste à terme à regrouper les établissements scolaires, j'aimerais savoir s'il existe déjà un projet en cours ; et si oui, s'il y a également un calendrier de fixé. Je vous remercie. »

**Malik ABDALLAH** : « Effectivement, il existe un début de projet, que nous avons d'ailleurs annoncé en Conseil et qui a d'autre part fait l'objet de débats pendant la campagne municipale. Néanmoins, il ne s'agit pas encore d'un projet concret, puisque cet ensemble accueillera l'école Jean Roy jusqu'au mois de septembre et qu'il doit accueillir provisoirement les syndicats en raison de la restructuration de la bourse du travail. Autrement dit, ce projet n'a pas encore débuté, même si le site a été identifié et que nous avons également eu des discussions avec les parents d'élèves et les professeurs de Victor Hugo et de Montessori. Il n'y a donc aucun plan ni aucune étude lancée aujourd'hui, aussi bien en interne qu'en externe, ce qui signifie que nous mènerons ce projet ensemble au cours de ce mandat. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

## **22. Programme d'intérêt général de la Vigne-aux-roses (PRIR) : convention de financement conclue entre la ville de la Roche-sur-Yon et Vendée Habitat dans le cadre des opérations de résidentialisation**

**Rapporteur Malik ABDALLAH** : « Dans le cadre du PRIR de la Vigne-aux-Roses, Vendée Habitat conduira entre 2021 et 2024 des opérations de résidentialisation, consistant à réaménager l'ensemble des pieds d'immeubles du quartier (cheminements piétons, éclairage, stationnements, espaces d'agréments pour les locataires, végétalisation, déchets...).

Cette opération globale, estimée à 2 831 022 euros H.T., fait l'objet d'une subvention de 812 000 euros de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), ainsi que d'une subvention de 500 000 euros apportée par la ville de La Roche-sur-Yon.

La présente convention de financement conclue entre Vendée Habitat et la Ville développe les modalités de versement de cette subvention apportée par cette dernière.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'en approuver les termes.

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

## **23. Acquisition des voiries et espaces communs auprès de la SAS Brossardière Aménagement - Les domaines de la Brossardière tranches 1 et 2**

**Rapporteur Patrick DURAND** : « Bonsoir à tous. Conformément à la convention de transfert des voiries et espaces communs signée le 4 mai 2017, le lotisseur la SAS Brossardière Aménagement a sollicité la Ville afin de procéder à la rétrocession des parcelles cadastrées section ZL numéros 128, 131 et 132 d'une surface de 23 165 mètres carrés. Cette acquisition est réalisée à l'Euro symbolique.

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver cette acquisition. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

## **24. Cession d'un bien immobilier au profit de Madame Grellier - 18 rue Flora Tristan**

**Rapporteur Malik ABDALLAH** : « Dans le cadre de sa politique de rationalisation de son patrimoine, la Ville procède progressivement à la cession des biens dont elle n'a pas ou plus l'utilité.

Une maison d'habitation située 18 rue Flora Tristan, parcelle cadastrée section DS n° 140p, d'une contenance d'environ 393 mètres carrés, louée par Madame Grellier depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, a été proposée à la vente au prix de 90 000 euros. Il s'agit d'un ancien logement de fonction du groupe scolaire Flora Tristan dont la Ville n'a plus l'utilité. Ce bien dispose d'une surface habitable de 85 mètres carrés.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette cession. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

## **25. Cession d'une emprise foncière à Monsieur Jebbour - Impasse de la Petite Forge**

**Rapporteur Malik ABDALLAH** : « Le Conseil municipal est appelé à approuver la cession d'une emprise foncière située impasse de la Petite Forge, d'une superficie d'environ 220 mètres carrés, à prélever sur la parcelle cadastrée section BI numéro 818, au profit de Monsieur Jebbour Ali au prix total estimé de 30 800 euros, soit 140 euros le mètre carré. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

## **26. Convention de servitude au profit de la Ville – Vidéo-protection et câblage - Rue pasteur**

**Rapporteur Pierre LEFEBVRE** : « Le Conseil municipal est appelé à approuver la convention de servitude au profit de la Ville, autorisant la pose de caméra de vidéo-protection et ses accessoires sur la propriété de Monsieur Laderriere Julien et Madame Barcikowski Carine, SCI LA-BA, 1 rue Pasteur à la Roche-sur-Yon, parcelle cadastrée section AL numéro 846. »

**Martine CHANTECAILLE** : « La sécurité et le fait de se sentir en sécurité sont évidemment essentiels. Ce sont donc des questions majeures que nous partageons, qu'il convient de prendre au sérieux. Prendre au sérieux signifie d'abord ne pas confondre les problèmes et les phénomènes, bien identifier les causes, et choisir des moyens efficaces. Nous le savons, les délits les plus fréquents sur notre territoire concernent l'insécurité routière et les violences intrafamiliales, et en particulier les violences faites aux femmes. Or, le sentiment d'insécurité évoqué dans la délibération ne renvoie pas une réalité objective mais à une réalité subjective. Bien identifier les causes avec les personnes est donc essentiel.

Si cette délibération confond des réalités différentes, elle parle aussi d'un choix, celui de caméras, qui est un moyen extrêmement limité et inefficace, et au coût certain. Par ailleurs, de nombreuses études ont démontré les faiblesses de ce choix. Je n'en citerai qu'une, celle du directeur de recherche au CNRS Laurent Nukiebi, qui a fait paraître une vaste étude de terrain très poussée dressant un bilan accablant du déploiement des caméras de surveillance ou de vidéo-protection. Il disait qu'il s'agissait d'un bluff technologique et d'un véritable gaspillage d'argent public par rapport aux résultats obtenus. La présence d'images utiles est en effet faible, et une caméra ne fait que déplacer les problèmes sans les résoudre. Rien ne remplacera jamais – et nous ne cesserons de le dire –, la présence humaine sur le terrain. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération. »

**Pierre LEFEBVRE** : « Je rappelle que la vidéo-protection est un des outils au service de la Police municipale et de la Police nationale pour la protection des personnes et des biens, et pour les investigations judiciaires. D'ailleurs, nous avons prouvé dernièrement que certaines enquêtes avaient été solutionnées grâce à la vidéo-protection. D'autre part, je rappelle également qu'il s'agit d'un outil particulièrement réglementé, puisque nous passons sous les fourches caudines de la Préfecture pour chaque caméra. Allez à une commission, vous verrez comment les choses se passent. Enfin, je voudrais aussi préciser que nous avons obtenu les subventions les plus importantes pour l'installation de la vidéo-protection sous la présidence de Monsieur Hollande dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance. Par conséquent, Monsieur le Président avait déjà tout compris. »

**Monsieur le Maire** : « Madame Chantecaille, même si j'ai beaucoup de respect pour votre intervention, elle est néanmoins totalement déconnectée des réalités. Allez dire à la Garenne que les caméras ne sont pas utiles. Allez dire à ceux qui sont parfois maltraités, dont nous arrivons assez rapidement à identifier les agresseurs, que les caméras sont inutiles.

Certes, je comprends votre principe et votre orientation politique – car c'est une véritable orientation politique. Cependant, il se trouve que nous avons deux programmes différents sur ce sujet le 28 juin dernier, et que le nôtre a été validé par les électeurs. Vous comprendrez donc que je ne trahirai pas nos électeurs, les Yonnais, en appliquant notre programme. »

**Question adoptée par 35 voix pour.**

**10 voix Contre : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.**

## **27. Convention de servitude au profit de la commune de la Roche-sur-Yon relative au passage de canalisations d'eaux pluviales a la Potinière**

**Rapporteur Anne AUBIN-SICARD** : « Le Conseil municipal est appelé à approuver la convention de servitude au profit de la commune de la Roche-sur-Yon relative à des travaux d'assainissement

individuel, et plus particulièrement au remplacement de canalisations des eaux pluviales sur la parcelle cadastrée section CN numéro 32 située à la Potinière appartenant à Monsieur et Madame Reix. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

### **28. Convention servitude Sydev - Chemin Léopold Guillet**

**Rapporteur François CAUMEAU** : « Le Conseil municipal est appelé à approuver la convention de servitude, sans indemnité, au profit du Sydev, pour l'installation de réseau d'alimentation souterraine, Chemin Léopold Guillet, sur les parcelles cadastrées section BT numéros 1, 366, 368. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

### **29. Convention servitude Enedis - La Coutancière**

**Rapporteur Françoise BOUET** : « Le Conseil municipal est appelé à approuver la convention de servitude au profit d'Enedis, relative à des travaux de lignes électriques souterraines sur la parcelle ER 35 située à la Coutancière à La Roche-sur-Yon. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

### **30. Instauration de servitudes d'utilité publique sur l'ancien site Froger, rue Olof Palme**

**Rapporteur Malik ABDALLAH** : « L'ancien site de transit de déchets exploité par Monsieur Froger, situé aux 31, 31b et 37 rue Olof Palme, a été dépollué. Toutefois, au regard de la pollution résiduelle subsistant dans le sol et le sous-sol, la Préfecture de la Vendée a élaboré un projet de servitudes d'utilité publique qui s'imposera à tout projet d'aménagement sur ce site.

La ville de La Roche-sur-Yon est aujourd'hui sollicitée par la Préfecture pour émettre un avis sur ce projet de servitudes, qui une fois adoptées, devront être annexées au Plan Local d'Urbanisme.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'instauration de ces servitudes. »

**Guy BATIOU** : « Je voudrais simplement rappeler ce que j'ai déjà dit en commission. Pour m'être rendu sur place, je maintiens quelques inquiétudes concernant le nombre d'entrées et de sorties, de panneaux « tourner à gauche », qui ne seront pas forcément pratiques pour le site. D'autre part, et après lecture attentive de la délibération, il est écrit que le site sera dépollué dans le cadre de la législation actuelle. Cependant, comment serons-nous certains que ces législations n'évolueront pas, et donc qu'elles ne présenteront pas à l'avenir quelque chose qui serait reconnu comme dangereux pour les personnes sur place ? De plus, lorsqu'il est écrit que ces personnes en auront connaissance, et que l'information continuera d'être transmise, auront-elles aussi connaissances des produits polluants présents, ou simplement d'une nature de la pollution ?

**Anne AUBIN-SICARD** : « Je crois que la réponse est très claire dans la délibération, d'autant qu'un rapport est également joint concernant le projet d'arrêté proposé par la Préfecture. Il s'agit du diagnostic du cabinet Solaire Environnement. Concrètement, celui-ci explique qu'il a trouvé des pollutions résiduelles – au-delà des travaux de dépollution majeurs –, et que celles-ci ne sont pas incompatible avec un usage résidentiel. De quelles pollutions résiduelles s'agit-il ? (*Je cite*) : « d'anomalies légères en métaux lourds et en hydrocarbures dans les sols, peu ou pas volatiles ». De même, le cabinet souligne également : « qu'il n'y a pas d'impact significatif dans les eaux souterraines », tout cela rendant donc compatible le projet résidentiel proposé.

Par ailleurs, et au-delà du rendu public de ce cabinet d'études, des préconisations seront également rendues publiques et pérennes dans le temps, à savoir le confinement des terres sous 30 centimètres des terres saines, l'interdiction d'utilisation des eaux des nappes souterraines, la réalisation d'un



réseau d'alimentation en eau potable qui ne présente pas de risques de perméabilité, la ventilation des bâtiments, l'absence de constructions dans le sous-sol ou encore l'interdiction de culture de végétaux destinés à la consommation humaine. Bien entendu, ces préconisations dureront dans le temps, et je ne doute pas que la Préfecture modifierait son arrêté, et qu'elle rendrait compatible avec la loi celui qui vous est proposé aujourd'hui si la législation venait à évoluer à l'avenir. Enfin, comme il est également inscrit dans la délibération, ce projet de servitude doit être annexé au PLU de la Ville, qui sera là encore un autre vecteur d'informations. »

**Question adoptée à l'unanimité**

**45 voix pour.**

### **31. Quartier des Halles : aides à la rénovation des devantures commerciales et façades**

**Rapporteur Frédérique PEPIN :** « Dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation des devantures commerciales, de nouveaux dossiers sont présentés. Il est proposé au Conseil municipal d'accorder :

Au titre des aides aux façades :

- 6 032 euros pour M. Michaud, au 10-12 rue du passage ;
- 1 242 euros pour M. Zhang (SAS E et K), au 16 rue des Halles.

Au titre des aides aux devantures commerciales

- 6 930 euros pour M. Michaud, au 10-12 rue du passage ;
- 7 000 euros pour M. Zhang (SAS E et K), au 16 rue des Halles ;
- 5 616 euros pour Mme Plissonneau, au 17 rue des Trois Piliers. »

**Romain BOSSIS :** « Je vais essayer d'intervenir sans qu'on me ramène systématiquement à l'année 2014 – si cela est possible. Comme nous sommes passés un peu rapidement sur la question des travaux des Halles, je rappellerai d'abord que nous sommes actuellement dans un contexte très particulier, et que les inquiétudes sont grandes pour l'avenir, notamment sur le quartier des Halles. D'autre part, et même s'il y a une petite dynamique des commerces de bouche, certaines entreprises sont néanmoins à la peine aujourd'hui, en raison à la fois des travaux et de la crise sanitaire. De plus, nous sommes nombreux à craindre de nouveaux problèmes structurels sur les travaux, notamment sur la dalle. De fait, pouvez-vous nous garantir que les études ont été correctement menées cette fois-ci et qu'il n'y aura pas de nouveaux incidents de délais lorsque les locaux U Express seront détruits ? D'autre part, comme les usagers du Fuzz'Yon n'ont pour l'instant aucune alternative à la fermeture des locaux, j'aimerais savoir s'il existe des projets ou des propositions en ce sens.

D'une manière plus générale, nous constatons aujourd'hui que le projet des Halles rencontre beaucoup d'impréparations et beaucoup d'approximations, sans compter qu'il y a aussi une certaine précipitation – qui était d'ailleurs en lien avec le scrutin des élections municipales. En réalité, ce chantier est en quelque sorte devenu le borbier des Halles. Enfin, le fait de créer une sorte de nouvelle place Napoléon à l'ancienne ne nous semble pas pertinent, puisque celle-ci sera vide.

Par conséquent, et même si nous voterons pour cette délibération concernant les devantures, nous aimerions néanmoins avoir des précisions à propos de la dalle, et de l'avenir des locaux du Fuzz'Yon pour les répétitions. »

**Monsieur le Maire :** « Cher Romain Bossis. Vous confondez une campagne électorale avec la tenue du Conseil municipal. Si vous considérez qu'il y a un borbier aux Halles, cela signifie que vous n'y êtes pas allé depuis très longtemps. D'autre part, je rappelle que les commerces de bouche sont aujourd'hui nombreux dans ce quartier, et que nous avons d'ailleurs plus de propositions que de locaux disponibles. Effectivement, il y a toujours deux façons de voir les choses. Soit d'être pessimiste, soit d'être optimiste, et notre équipe est davantage optimiste.

Concrètement, ce quartier retrouvera la vie après l'avoir perdue. Il a perdu la vie car les municipalités précédentes ont autorisé l'ouverture de zones commerciales au Nord, puis au Sud, depuis 30 ans, en vidant le centre-ville. Il a donc fallu que d'autres municipalités arrivent pour bloquer de nouveaux

projets, qui, sans nos schémas de développement commercial, auraient vu le jour. Il fallait avoir le courage de le faire car il était difficile de s'opposer aux habitants. Bref, je pense que vous confondez une campagne électorale avec la tenue d'un Conseil municipal. Là encore, vous avez utilisé tous ces arguments pendant votre campagne mais les électeurs ne vous ont pas donné raison. Ils ont voté pour ce projet et pour qu'il aboutisse, certes avec du retard, mais il aboutira quand même pour la satisfaction de tous, y compris et surtout pour celle des habitants. Et je suis persuadé que vous serez un des premiers à apprécier ce quartier dans quelque temps lorsque la politique laissera le pas au pragmatisme.

Concernant le Fuzz'Yon, nous sommes en discussions avec eux depuis longtemps. Nous avons en effet beaucoup travaillé avec eux sur le déplacement de la SMAC et sur le déplacement des studios, et c'est avec eux que nous travaillons aujourd'hui pour trouver de nouveaux locaux et des alternatives.

Quant à la destruction de la dalle, les études ont toujours été faites. Cependant, il faut parfois déplacer des bâtiments ou avoir la possibilité d'en détruire d'autres pour pouvoir vérifier la portabilité. Aujourd'hui, l'essentiel est fait, et la destruction du bâtiment U en février prochain donnera une visibilité totalement différente à ce quartier. D'ailleurs, les commerces de bouche, les restaurants ou encore les bars ne s'y trompent pas, puisqu'ils ont plébiscité ce projet. Nous irons donc jusqu'au bout, et c'est pourquoi je vous engage à voter cette délibération. »

**Guy BATIOU :** « On ne peut pas toujours se cacher derrière les élections municipales et tout le monde sait que tous les projets ne sont pas faits. J'ai rappelé tout à l'heure l'histoire de la place Napoléon et les évolutions d'appréciations que nous portions dessus. Concernant ce projet, nous pouvons quand même nous interroger sur le fait que cette dalle ne soit pas terminée, ainsi que sur les retards des travaux, sans dire pour cela que tout a été réglé pendant les municipales par un vote. »

**Monsieur le Maire :** « Monsieur Batiot. Vous savez très bien ce que je veux dire et vous me connaissez assez pour comprendre les termes que j'ai employés. »

**Question adoptée par 43 voix pour.**

**Ne prennent pas part au vote : Monsieur Malik Abdallah, Madame Aurore Barreau.**

### **32. Transfert de la propriété du collège des Gondoliers au profit du Département de la Vendée - Délibération modificative**

**Rapporteur Aurore BARREAU :** « La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment l'article 79, prévoit et conditionne le transfert des collèges appartenant aux communes au profit des départements. Par délibération n°31 du 21 mai 2019, le Conseil municipal a approuvé le transfert à titre gratuit du collège des Gondoliers, situé 9 rue Champlain, au profit du Département. Toutefois, comme la Ville a depuis engagé une étude de sécurisation des abords des établissements scolaires, elle souhaite conserver une emprise foncière située devant le collège afin d'aménager un espace sécurisé lié au transport scolaire.

Le Conseil municipal est donc appelé à modifier partiellement la délibération du 21 mai 2019 afin de régulariser la cession de la parcelle section BE numéro 786. »

**Question adoptée à l'unanimité  
45 voix pour.**

### **33. Modification de domanialité - Lancement d'une enquête publique préalablement au déclassement du domaine public**

**Rapporteur Malik ABDALLAH :** « Dans le cadre de sa gestion du domaine public, la Ville procède à des déclassements du domaine public afin de développer des projets privés.

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver le lancement de l'enquête publique. »

**Claire MAURIAT :** « J'aimerais intervenir sur les déclassements du petit contournement Sud, ainsi que sur celui de la route de Nantes. Concernant la route de Nantes, nous nous réjouissons qu'il y ait une réflexion et un engagement vers les alternatives énergétiques au pétrole, ainsi qu'une volonté de

participer à des expérimentations avec une station à hydrogène. Cependant il s'agit là d'une logique du « tout voiture », qui, pour nous, ne s'inscrit pas dans les changements nécessaires d'habitudes des mobilités, alors même que nous devons nous engager vers la transition écologique. Par ailleurs, le fait de s'être privé de cette surface placée stratégiquement à l'entrée Nord de la Ville, serait pour nous une erreur, car ce terrain pourrait par exemple servir à tester un véritable parking-relais en attendant la requalification du site Michelin. Les voitures pourraient ainsi se garer, et les conducteurs pourraient alors trouver des bus ou pourquoï pas des vélos en location.

Concentrant les délaissés fonciers situés à l'Angelmière et à Belle Place, ce déclassement n'est qu'une toute petite étape de ce grand projet, qui, pour nous, reste coûteux et inutile. Il est en effet inutile à la fois compte tenu de l'urgence climatique, et parce que toutes les collectivités du département qui portent ce projet doivent s'engager dans la transition écologique pour réduire la pollution et les gaz à effet de serre dus aux transports routiers. Il ne s'agit donc pas de chercher à fluidifier le trafic autour de notre ville, mais de réduire la part des moyens de transports individuels et polluants dans les déplacements, que ce soit pour les individus ou pour les marchandises. Il faut donc organiser des alternatives moins carbonées et moins polluantes pour les habitants. De même, il faut également penser les échanges à un niveau plus local et de façon plus coordonnée. Je note au passage que sur l'inutilité de ce projet il existe déjà un contournement Sud de La Roche-sur-Yon, à peine plus éloigné de quelques kilomètres, et que c'est aux pouvoirs publics d'obliger les camions à l'utiliser.

Nous voterons donc contre cette délibération et toute étape du projet, notamment du contournement Sud. En revanche, nous sommes pour apaiser la circulation et réduire l'exposition aux polluants des habitants du quartier de Saint-André d'Ornay, et donc, y interdire dès à présent le trafic des camions. Nous sommes également pour repenser les modes de déplacements à l'échelle de la Ville et surtout de l'Agglomération, par la création de véritables parkings-relais à l'extérieur de la Ville, et aussi d'étendre la longueur, la fréquence et l'amplitude horaire des bus du réseau Impulsyon, et enfin pour soutenir les modes de déplacements actifs, notamment le vélo. »

**Malik ABDALLAH** : « Pour ma part, je voudrais simplement intervenir sur la station hydrogène. Il ne s'agit pas du tout de donner la place au « tout voitures » – bien au contraire –, puisque nous voulons justement expérimenter des bus à hydrogène. D'ailleurs, nous avons décidé de placer cette station à cet endroit, car nous voulons justement avoir un carrefour permettant aux poids-lourds ou aux bus de pouvoir utiliser plus facilement cette nouvelle énergie propre. Aussi, le fait de dire que cette station servira au « tout voiture » est faux, puisqu'elle servira justement à d'autres types de véhicules.

Concernant l'interdiction de circulation des poids-lourds à Saint-André d'Ornay, qui était une de vos promesses de campagne, je rappelle que cela a déjà été fait il y a longtemps, puisqu'il existe déjà un arrêté interdisant aux poids-lourds d'entrer dans ce secteur. Cet arrêté est même affiché au rond-point. Ou alors, il est aussi possible d'installer des caméras pour filtrer les voitures et les camions, mais nous n'irons pas dans cette logique puisque vous êtes contre les caméras. Concrètement, nous voyons bien que cette interdiction ne fonctionne pas et qu'elle n'est pas suffisante. C'est donc pour cette raison que le petit contournement est en projet, car nous voulons justement interdire à ces poids-lourds d'entrer – malgré l'arrêté existant. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « J'aimerais revenir sur les deux sujets principaux de votre intervention pour compléter les propos de Monsieur Abdallah. Effectivement, ce pôle dédié aux énergies nouvelles est l'engagement numéro 1 que nous avons porté pendant notre campagne pour le site Michelin. Certes, je comprends qu'il soit peut-être un peu compliqué de prendre le train en marche pour un nouvel élu, mais nous sommes justement là pour vous accompagner, notamment en commission, et pour vous expliquer où nous en sommes dans nos projets. Je rappelle que nous avons d'abord commencé par nous engager sur le sujet de la mobilité électrique sur le territoire, et que nous sommes ensuite allés plus loin lorsque le sujet de la méthanisation est arrivé. Nous nous sommes donc engagés sur le mix énergétique, en commençant par implanter une première station à la Chaize-le-Vicomte qui alimente aujourd'hui les flottes publiques et privées en méthane. Enfin, nous nous sommes concentrés sur la troisième brique de ce mix énergétique en abordant la question de l'hydrogène, dont l'objectif est d'implanter une station sur cet emplacement en partenariat avec le Sydev. Cette station permettra d'alimenter non seulement des véhicules individuels, mais aussi des flottes de bus et même des

flottes de vélos, puisque le vélo hydrogène est aujourd'hui un dispositif qui est au point. D'ailleurs, mais cela ne concernera pas notre territoire, on parle même aujourd'hui de l'avion à hydrogène.

En réalité – et c'est sûrement la différence fondamentale que nous avons avec vous –, nous ne pouvons pas passer du tout au rien, c'est-à-dire passer du modèle que nous connaissons aujourd'hui à l'absence totale de voitures. L'idée est en effet d'avoir un sas un peu différent, qui permette la conversion de notre parc automobile vers le véhicule propre. C'est donc le sens de notre engagement, à la fois sur la mobilité électrique, la mobilité GNV et la mobilité hydrogène.

S'agissant du contournement Sud, là encore nous avons une différence de philosophie importante, puisque nous prenons vraiment ce problème dans sa globalité. Lorsque nous parlons d'environnement, nous parlons aussi de bruit et de pollution de l'air, et je pense que les propos que vous tenez sont tout à fait inacceptables pour les habitants de Saint-André d'Ornay. Je rappelle en effet qu'ils subissent le bruit et la pollution de l'air au quotidien, et vous savez tout comme moi quels sont les effets directs et indirects sur la santé humaine du bruit et de la pollution atmosphérique (problèmes psychologiques concernant le bruit, et problèmes respiratoires, pouvant aller jusqu'à des décès, pour la pollution de l'air). Voilà ce que subissent les habitants de Saint-André d'Ornay depuis des années. Certes, nous pouvons prendre un arrêté, puisqu'il en existe un depuis 2010. Cependant, quel effet a-t-il eu dans les faits ? C'est pour cette raison que nous avons décidé de prendre le sujet à bras le corps, et de proposer ce projet de contournement avec le Département, qui a été désigné comme maître d'ouvrage, sachant que l'Agglomération apporte son cofinancement à hauteur de 30 %. Au final, ce contournement Sud permettra de délester Saint-André d'Ornay et de redonner une véritable qualité de vie aux habitants. Dans le même temps, notre parc de véhicules, privés comme publics, continuera de se décarboner, et à prendre une autre ampleur pour améliorer la qualité de l'air. D'ailleurs des études récentes ont démontré que la qualité de l'air s'était considérablement améliorée sur notre territoire depuis dix ans. Nous le devons à la réglementation européenne, qui impose désormais des normes d'émission pour les véhicules, notamment pour le diesel, puisque l'Union européenne soutient la dé-carbonation du parc automobile dans toute l'Europe. Nous en voyons concrètement les effets aujourd'hui et la qualité de l'air s'est globalement améliorée. Par conséquent, nous devons continuer dans cette direction. »

**Guy BATIOU** : « Je ne referai pas le débat que nous avons eu en Conseil d'Agglomération sur ce sujet, mais je pense que nous allons dans le même mur – pour d'autres raisons que le pétrole –, si nous voulons passer aux énergies renouvelables pour nos véhicules actuels. D'autre part, si je ne m'oppose absolument pas au projet du site Michelin, je ne sais toujours pas exactement ce qui sera fait sur cette zone. Concernant le petit contournement Sud, je rappelle que la parcelle est située très près des habitations, et qu'elle est sous vent d'ouest, ce qui me permet d'émettre quelques réserves quant au bruit et à la pollution. De plus, elle est également située dans une zone humide et inondable. De fait, nous maintenons notre scepticisme pour ce contournement, d'autant que ce projet « mangera » de l'espace terrien, ce qui là aussi impactera la biodiversité. Nous maintenons par conséquent nos interrogations, et avec des arguments. »

**Stéphane IBARRA** : « Monsieur le Maire. Dans le prolongement des propos de mon collègue Monsieur Batiot, vous dites que la promesse principale de votre campagne était d'implanter cette station hydrogène sur le site Michelin et d'avoir ainsi une zone dédiée aux énergies nouvelles. Personnellement, ce n'est pas ce que j'ai retenu, puisque la promesse principale qui était attendue par les Yonnais sur le site Michelin était plutôt la promesse de 1 000 emplois. Cela signifie donc que nous attendons encore.

S'agissant du petit contournement, Madame Aubin-Sicard a très bien relié les problèmes de santé publique et les problèmes générés par la circulation automobile, puisque des deux phénomènes sont effectivement corrélés. D'autre part, ce petit contournement que vous nous proposez ne s'appelle pas « petit » pour rien, puisqu'il est situé à proximité des habitations et que cela ne permettra pas de réduire le flux. Bien au contraire, il augmentera très largement le trafic de cette zone, puisque vous allez créer en plus d'un transfert Nord-Sud une tentation Sud-Nord, de personnes qui ne prendront plus le contournement Sud parce qu'elles gagneront trois minutes en passant par ce petit contournement que vous allez créer. Au final donc, le trafic et la pollution vont augmenter pour les habitants de Saint-André d'Ornay. Voilà la réalité de ce petit contournement. De plus, si vous décalez légèrement ce projet dans l'espace, vous le décalez aussi dans le temps, puisque ce petit contournement sera encore en proximité d'habitations dans cinq ou dix ans. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Monsieur Ibarra. Je vous rappelle que ce projet de petit contournement Sud a été voté au département de la Vendée, et que vous faisiez partie de l'assemblée qui a voté ce projet. »

**Stéphane IBARRA** : « J'ai déjà répondu à cela. Revoyez bien les débats ! »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Vous allez me dire que vous avez voté pour une enveloppe et que vous n'aviez pas le choix.

**Stéphane IBARRA** : « Voilà. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Je vous rappelle cependant qu'il vous arrive aussi de refuser de voter des délibérations au Département car certains points de détails vous chiffonnent. En l'occurrence, et si vous étiez cohérent avec votre affirmation de ce soir, vous n'auriez pas voté ce projet de contournement Sud au Département, qui certes faisait partie d'un programme plus global. »

**Stéphane IBARRA** : « Si je ne vote pas une délibération, que ce soit ici, au Département ou ailleurs, ce n'est pas à cause de points de détails. En revanche, je vote effectivement contre une délibération lorsqu'elle contient des points extrêmement importants. De plus, et vous l'avez rappelé vous-même, les dossiers qui sont présentés au Département sont des PPI très volumineux, avec des investissements qui ne concernent pas uniquement La Roche-sur-Yon. Je vous invite donc à revoir les différentes interventions, puisque nous nous sommes abstenus la dernière fois lors des débats sur ce petit contournement. Je suis même intervenu aussi sur la création des voies douces qui devraient exister dans l'intra-Agglomération à La Roche-sur-Yon, et votre collègue Laurent Farreau m'a répondu – d'ailleurs un peu à côté à mon sens. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Nous n'allons pas continuer ce petit jeu car je pense qu'il est assez stérile. D'autre part, je rappelle que nous passons aussi des avenants sur des marchés en commissions permanentes, et que certains peuvent éventuellement concerner le contournement Sud. Or, vous les avez votés aussi. Je ne crois donc pas que l'on puisse parler d'éléments accessoires concernant ce contournement, qui est un projet majeur pour La Roche-sur-Yon et pour les habitants de Saint-André d'Ornay. »

**Monsieur le Maire** : « Merci. Je rappellerai encore une fois que ce petit contournement faisait partie des promesses de campagne, alors que vous aviez promis de le supprimer, et que les électeurs ont tranché pour ce projet. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Vous évoquez encore une fois la campagne des élections municipales et le résultat. J'entends bien qu'il y a eu un vote. Toutefois, cela signifie-t-il que nous n'aurons plus le droit de parler pendant six ans ? Dans ce cas, à quoi sert un Conseil municipal ? Donc vous maintenez vos propositions et tant mieux. En revanche, nous maintenons notre vision et c'est tout aussi logique. Il est donc tout à fait légitime que nous l'exprimions en Conseil municipal de manière démocratique.

S'agissant du fond, je pense qu'il faut aussi faire preuve d'un peu d'humilité par rapport au résultat de ces élections, car même si nous ne sommes que dix dans ce Conseil, nous représentons quand même un nombre important des votes yonnais. D'autre part, je rappelle également qu'il y a eu une abstention très forte pendant ces élections et que cela doit nous engager à l'écoute et à l'humilité. J'aimerais donc bien que l'on puisse s'exprimer ici et poser des questions sans être renvoyé à une victoire, qui est effectivement un fait, mais qu'il faut aussi relativiser en nous permettant tout simplement de participer à la vie démocratique. »

**Monsieur le Maire** : « Vous parlez d'or Madame Chantecaille et je suis tellement d'accord avec vous. A condition que l'humilité soit des deux côtés, j'applaudis des deux mains à votre intervention. Si l'humilité est partagée, tout ira bien. »

**Question adoptée par 35 voix pour.**

**10 voix Contre : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.**

### **34. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières concernant la commune de La Roche-sur-Yon en 2019**

**Rapporteur Malik ABDALLAH :** « L'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération de Conseil municipal.

Le Conseil municipal est appelé à approuver ce bilan. »

**Question adoptée à l'unanimité  
45 voix pour.**

### **35. Secteur Trois Ponts / Sully / Jacquard - Délégation du DPU a l'EPF de la Vendée**

**Rapporteur Malik ABDALLAH :** « Par délibération du 4 février 2020, la Ville a souhaité confier la maîtrise foncière du secteur de requalification urbaine Trois Ponts – Sully – Jacquard à l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée par voie de conventionnement.

Afin de mener à bien cette mission il convient de déléguer le Droit de Prémption Urbain à l'EPF de la Vendée.

Aussi, par délibération n° 35 du 10 juillet 2020, le Conseil municipal a retiré partiellement la délégation accordée au Maire en matière de droit de préemption urbain sur le secteur Trois Ponts – Sully – Jacquard afin de pouvoir déléguer ce droit à l'EPF de la Vendée.

Par conséquent, le Conseil municipal est appelé à approuver cette délégation du droit de préemption urbain au profit de l'EPF de la Vendée sur le secteur Trois Ponts – Sully – Jacquard. »

**Question adoptée à l'unanimité  
45 voix pour.**

### **36. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2021**

**Rapporteur Frédérique PÉPIN :** « Pour l'exercice 2021, le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pourrait être de +1.5 % (source INSEE). Cependant, la crise du Covid-19 a fragilisé l'ensemble du monde économique, ce qui a exigé en 2020 un accompagnement important de l'Etat mais aussi des collectivités territoriales et notamment de la Ville. A ce titre, une baisse de 20 % des tarifs a été appliquée pour l'année 2020. S'agissant de l'année 2021, il est important de trouver un équilibre entre maintien des capacités financières de la Ville et soutien au monde économique. C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil municipal de ne pas appliquer pour 2021 l'indice d'évolution tarifaire, et de maintenir les tarifs initialement votés pour 2020 par délibération n°12 du 21 mai 2019. »

**Myriam DESPRÈS :** « Monsieur le Maire, chers collègues. Je profite de cette délibération sur les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour vous faire part de la volonté du groupe d'élus auquel j'appartiens de questionner plus globalement la place de la publicité dans notre ville.

Qui d'entre vous, Mesdames et Messieurs, n'a pas porté de chaussures qui déforment les pieds et qui apportent un soulagement certain quand on les enlève ? Qui d'entre nous n'a pas été se servir dans le frigo après avoir regardé à la télé des publicités sur des yaourts, des céréales, du fromage et autres charcuteries ou barres chocolatées ?

La publicité est partout, tout le temps. Nous sommes en moyenne sollicités entre 500 et 3 000 fois par jour par des messages publicitaires. Nous sommes tous victimes de la publicité. Mais est-ce grave ? Il

nous semble qu'il s'agit d'un sujet qui mérite toute notre attention. En effet, la publicité véhicule des messages nuisibles pour notre environnement, nuisibles pour le vivre ensemble, pour la paix sociale et pour la santé. Je m'explique.

La publicité, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui – en dehors des événements municipaux ou associatifs –, encourage la consommation de masse et la course à l'achat d'objets, responsables par leur provenance, leur fabrication et leur temps d'utilisation d'une pollution considérable. La publicité véhicule par ailleurs des idées sexistes, elle propage un conformisme, le culte de l'apparence et le matérialisme. Il n'y a qu'à regarder les publicités au moment de la Saint-Valentin, summum de l'étalement de l'image de la femme objet, de l'image de l'homme blanc fort et dominateur.

La publicité met également une pression considérable sur les familles, et notamment celles à faibles budgets. Pour celles et ceux qui ont en charge une famille, il ne vous aura pas échappé que les enfants sont extrêmement sensibles à la pression publicitaire, particulièrement au moment de l'adolescence. C'est, pour une paire de baskets à la mode, environ 100 euros pour une famille. Aucune famille ne souhaite que son enfant subisse les conséquences d'un niveau de revenu faible. C'est pourquoi certaines d'entre elles cèdent à la pression des marques et rognent sur leur budget autre, tel que la nourriture, les loisirs, les sorties ou les vacances.

L'arrivée de la 5G va envahir notre environnement, imposant le constat que sans le dernier *smartphone* nous serons des *outsiders*. C'est renforcer le sentiment d'infériorité de certaines catégories socioprofessionnelles. C'est aussi renforcer le sentiment de frustration pour ceux qui ne pourront pas accéder au modèle de vie célébré par les publicités.

La publicité est enfin responsable de comportements alimentaires néfastes pour la santé (publicités pour les chaînes de *fast-food*, pâtisseries et charcuteries industrielles, alcool, culte de la minceur). Aujourd'hui en France, la morbidité et la mortalité évitable dues à l'alcool, ainsi qu'à la nourriture trop grasse, trop sucrée, trop salée et comportant des additifs, est considérable. Il nous réfléchir à ce que nous voulons donner comme message aux Yonnais.

Quel est le rôle de la Ville ? Comment pouvons-nous protéger les habitants, et notamment les plus fragiles ? Nous votons contre cette délibération car il nous semble cohérent de se positionner sur un projet dans son ensemble, avant de se positionner les tarifs. Nous souhaitons une baisse de la pression publicitaire et demandons une réflexion globale sur la place de la publicité dans notre ville. Je vous remercie de votre attention. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Je crois qu'il y a une petite incompréhension sur le contenu de cette délibération, puisqu'elle concerne les tarifs applicables aux commerces possédant des enseignes de plus de 7 mètres carrés. Je voulais donc recentrer le débat. Si j'entends vos propos, je vous rappelle cependant qu'ils sont interdits par la loi Grenelle II, puisque celle-ci demande en matière de publicité de concilier à la fois la liberté du commerce et de l'industrie, et la protection de l'environnement. Autrement dit, un règlement local de publicité qui interdirait toute forme de publicité extérieure sur son territoire serait totalement retoqué par le juge administratif.

Concernant notre territoire, je rappelle qu'un premier RLP (Règlement local sur la publicité) avait été adopté en 2011 et que nous avons commencé à l'appliquer lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités. Cela nous a ensuite permis un an plus tard de faire disparaître 44 % de nos panneaux publicitaires sur la Ville. Enfin, nous avons engagé une révision du RLP de 2011 depuis un an, car nous considérons qu'il est opportun d'aller plus loin et que certaines portions de notre territoire mériteraient peut-être d'avoir moins de publicité. Je pense notamment à la zone SPR (Site patrimonial remarquable), dont Monsieur Abdallah vous a parlé ce soir, comme par exemple le centre-ville. De plus, notre stratégie des ronds-points et des parcs et jardins, dont je parlais en début de Conseil municipal, considère que l'embellissement d'un certain nombre de lieux de notre ville mériterait que la publicité ne puisse pas s'y implanter. Ce RLP n'est pas encore adopté, puisqu'il a fait l'objet d'une très large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Cependant, nous arrivons aujourd'hui à la phase finale, et allons continuer à réduire quelque peu la publicité. Encore une fois, et je le répète, nous n'avons pas le droit d'interdire totalement la publicité car c'est une question de liberté qui doit être conciliée avec la protection de l'environnement. »

**Malik ABDALLAH** : « Je voudrais simplement recentrer le débat. Cette délibération est obligatoire chaque année car elle permet de fixer une hausse ou non de la TLPE. Or, nous vous proposons de ne pas l'augmenter, alors que nous avons la possibilité de le faire jusqu'à 1.5 %. Si vous rejetez cette délibération, vous rejetez le fait que nous n'augmentions pas cette TLPE. Cela voudrait donc dire que vous voudriez l'augmenter. Il faut donc être cohérent dans vos actes et dans vos délibérations car ces votes vous engagent. Être élu n'est pas simplement une passion. C'est également un engagement fort et cette délibération est un acte important. Il faut donc être cohérent dans vos prises de positions. Il ne s'agit pas d'un débat national et il faut bien voter certaines choses obligatoires. »

**Myriam DESPRES** : « Je voudrais rebondir ce qui vient d'être dit. J'ai l'impression que nous sommes littéralement mouchés à chaque fois que nous vous proposons nos idées, et qu'il est difficile de s'exprimer au Conseil municipal. Monsieur Abdallah, vous dites qu'être élu n'est pas une passion et qu'il faut être cohérent dans les décisions. Or, j'ai commencé mon intervention en disant que je profitais de cette délibération pour discuter ici de la place de la publicité dans la ville, et j'entends dans vos propos que mon intervention est complètement à côté de la plaque. »

**Guy BATIO** : « J'aimerais avoir quelques précisions, puisque certaines villes ont quand même réussi à évincer la publicité du domaine public de leur territoire. D'autre part, je pense qu'il faut bien faire la différence entre les enseignes et la publicité sur le territoire communal. J'aimerais donc avoir des précisions à ce sujet car je ne suis pas un spécialiste de la question.

Par ailleurs, je rappelle que nous avons eu une longue discussion à l'Agglomération concernant l'interdiction des petites affichettes sur les feux, qui faisaient quand même vivre quelques petites associations. A l'inverse, j'ai aussi pu relever quelques grands panneaux 4x3 pour des engins à pneus énormes fortement motorisés au diesel. Je pense donc que les questions qui viennent d'être posées sont justes, car nous avons quand même affaire à quelques débordements publicitaires, sans parler du fond, car je pense que nous pouvons nous passer de publicité sur le domaine public – ce qui ne veut pas dire qu'on supprime les enseignes pour autant. Bref, pourrions-nous avoir des précisions sur ces sujets ? »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Il faut effectivement distinguer trois types de dispositifs, à savoir les pré-enseignes, les enseignes et les dispositifs ou panneaux publicitaires. S'agissant des pré-enseignes, la loi Grenelle II a posé un principe d'interdiction générale. Il s'agissait des petits panneaux que vous trouviez en sortie de ville qui indiquaient la présence d'un restaurant ou d'un hôtel, et ils fleurissaient partout sur les routes de nos campagnes. Aujourd'hui, cela est totalement interdit. Néanmoins, une dérogation a quand même été admise pour indiquer la présence de sites vendant des produits locaux ou artisanaux. Dans ce cas, cette « pré-enseigne dérogatoire » est possible.

Concernant les dispositifs ou panneaux publicitaires, et comme je le disais tout à l'heure, l'interdiction d'un panneau sur un territoire n'est aujourd'hui ni reconnue par la loi, ni admise par la jurisprudence. La seule avancée qui existe à ce jour est la possibilité d'avoir des panneaux de taille moins importante, puisqu'ils passeront demain de 12 à 8 mètres carrés, ce qui signifie que l'impact visuel sera moins important.

S'agissant des enseignes enfin, il peut s'agir de dispositifs écrits sur une façade commerciale, ou encore d'un petit objet accroché par exemple en façade sur une concession automobile. Là aussi, ce type de publicité sera considéré comme une enseigne. Pour l'heure, la loi ne les interdit pas. Elle permet simplement de les taxer, et le principe de la taxation, au-delà de 7 mètres carrés, consiste justement à inciter les professionnels à avoir des enseignes moins importantes visuellement.

Par conséquent, hormis le cas des pré-enseignes, tout le reste ne peut pas être interdit sur un territoire, et la loi ne le permet pas pour les raisons que je viens de vous expliquer. »

**Question adoptée par 35 voix pour.**

**10 voix CONTRE** : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.



### **37. Approbation du rapport annuel 2019 des mandataires élus représentant la Ville de La Roche-sur-Yon au sein d'Oryon**

**Rapporteur Frédérique PÉPIN** : « L'activité de la société Oryon s'articule autour des trois pôles suivants :

- Le développement économique, qui regroupe les missions confiées par les collectivités locales en matière économique et les missions directement assurées auprès d'entreprises, ainsi que l'organisation d'évènements ;
- L'habitat et les projets urbains, avec d'une part le service construction (maîtrise d'ouvrage de logements et de bâtiments d'activité en propre, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les Collectivités, les mandats publics ou privés, les contrats de promotion immobilière, la location-accession sociale), et d'autre part le service aménagement (concessions et conventions publiques d'aménagement confiées par des Collectivités, opérations d'aménagement en propre, mandats d'études) ;
- La gestion immobilière, avec la gestion locative de notre parc de logements et de locaux d'activités, ainsi que le service ParcExpo qui commercialise, gère et entretient les équipements publics des Oudairies et du Bourg-sous-la-Roche.

Le chiffre d'affaires comptable s'établit à 15 473 000 euros, contre 14 422 000 euros en 2018. Cette évolution est due à l'activité Habitat Projets Urbains qui voit parallèlement son chiffre d'opérations annuel progresser de 12 559 000 euros en 2018 à 14 323 000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

### **39. Stationnement payant - Rapport annuel 2019 du traitement des recours administratifs préalables obligatoires**

**Rapporteur Pierre LEFEBVRE** : « Suite à la mise en place de la dépenalisation du stationnement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'usager ne règle plus un droit de stationnement, mais une redevance d'utilisation du domaine public. En cas de non-paiement ou de paiement insuffisant, l'usager ne commet plus une infraction, mais doit s'acquitter du paiement d'un Forfait de Post Stationnement (FPS). Les usagers qui souhaitent contester le bienfondé du FPS doivent formuler, en premier niveau, un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès de la Ville. Conformément au décret du 2015-557 du 20 mai 2015, un rapport annuel sur les RAPO doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'en prendre acte. »

**Question adoptée à l'unanimité**  
**45 voix pour.**

### **40. Autorisation de saisie de la Commission départementale d'aménagement cinématographique**

**Rapporteur Maximilien SCHNEL** : « Le Conseil municipal, par ses délibérations du 19 septembre 2017 et du 2 juillet 2019, a entériné le choix de transférer le cinéma Le Concorde pour améliorer son offre cinématographique et son attractivité.

Ce transfert se fait dans le cadre d'un projet plus global de redynamisation du centre-ville et dans le projet cœur de ville. Il permettra de créer un cinéma de quatre écrans, avec 450 places, dont 15 places PMR. L'exploitation en sera confiée à l'EPCCCY, gérant actuel du Concorde. La gestion du cinéma sera assurée par le biais d'une mise à disposition des locaux.

Indépendamment du permis de construire, l'extension d'une salle de cinéma est soumise à autorisation en Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDACi).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à la saisir. »

**Question adoptée par 44 voix pour.**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur Malik Abdallah.**

#### **42. Musée - Demandes de subventions à l'Etat au titre de l'année 2020**

**Rapporteur Philippe PORTÉ :** « Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de l'année 2020 pour les acquisitions, restaurations, expositions et publications menées par le musée municipal en 2020. »

**Question adoptée à l'unanimité**

**45 voix pour.**

#### **43. Demande de subvention à l'Etat au titre des actions d'éducation artistique et culturelle 2020**

**Rapporteur Maximilien SCHNEL :** « La ville de La Roche-sur-Yon mène une politique d'éducation artistique et culturelle dense et diversifiée. En partenariat avec les équipements culturels structurants et le réseau associatif très dynamique du territoire, elle met en œuvre des dispositifs et des projets à destination de publics très variés, du plus jeune public aux adultes.

L'Etat a réaffirmé, suite aux événements de janvier 2015, toute l'importance de l'éducation artistique et culturelle comme facteur de cohésion sociale, de formation de citoyens responsables et autonomes, et de diffusion des valeurs républicaines.

La ville de La Roche-sur-Yon a consolidé en 2019 cette démarche de préservation et de transmission d'un socle culturel commun en signant et mettant en œuvre sur son territoire un Contrat Local d'Education Artistique et culturelle (CLEA). Ce dispositif contractuel de soutien est proposé par le Ministère de la Culture aux collectivités territoriales désireuses de renforcer leurs actions d'éducation artistique et culturelle.

Dans ce cadre, Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention de l'Etat afin d'assurer le maintien et le développement des parcours d'éducation artistique et culturelle et des projets prévus en 2020. »

**Martine CHANTECAILLE :** « Nous voterons bien évidemment cette demande de subvention pour le soutien aux nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle. Cependant, si nous savons que certaines manifestations seront reportées en raison de la crise sanitaire, nous ne savons pas en revanche ce que d'autres deviendront. De fait, pourriez-vous par exemple nous en dire plus sur la semaine d'éveil culturel Enfant 1, qui est aujourd'hui complètement dans le flou. Je rappelle en effet que la troisième édition qui devait se tenir en avril 2020 a été annulée, et qu'aucun report n'est encore prévu à ce jour. J'aimerais donc comprendre pourquoi certaines manifestations sont reportées et d'autres non. Quant au Fuzz'Yon, si vous proposez des solutions avec le Cyel, il s'agit néanmoins de solutions limitées qui ne sont pas forcément adaptées aux besoins de cette association. »

**Maximilien SCHNEL :** « Je n'ai pas de réponse directe à vous apporter concernant votre première question. Cependant, je ne manquerai pas de revenir vers vous dès cette semaine. Concernant le Fuzz'Yon, les réponses que nous apportons semblent convenir aux discussions que nous avons eues avec cette association. Par ailleurs, comme la période actuelle est aussi compliquée pour le Fuzz'Yon, je vous encourage à aller voir les spectacles vivants et les films qu'elle propose. S'agissant du Cyel, nous avons élargi les horaires de fermeture car nous voulions trouver une solution pour le Fuzz'Yon, sachant que d'autres possibilités sont également évoquées. Je pense notamment à des locaux aux Ajoncs. Nous travaillons donc en ce sens avec Fuzz'Yon, ainsi qu'avec Monsieur Roho, chargé des événements culturels. »

**Question adoptée à l'unanimité**

**45 voix pour.**

#### **44. Aides à la création artistique 2020**

**Rapporteur Aurélien ROHO** : « La ville de La Roche-sur-Yon met en œuvre un dispositif d'aide à la création, à la diffusion et au projet artistique sous forme d'une aide financière (30 000 euros votés chaque année au budget).

L'objectif est de soutenir tout au long de l'année la création professionnelle dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, danse, arts de la rue et du cirque, musique) et des arts visuels.

Les compagnies et associations dont les projets répondent aux critères fixés et qui ont fourni des bilans des créations précédemment subventionnées peuvent bénéficier de ce dispositif. Dans ce cadre,

- La compagnie La Mouche sollicite une aide à la création pour le spectacle « De misère et d'amour », une adaptation théâtrale et musicale de poèmes de Gabriel Randon, dit Jehan-Rictus, un poète et chansonnier qui écrivit sur le thème de la pauvreté au tournant des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles. Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de 3 000 euros ;
- La compagnie Aniaan sollicite une aide à la création pour le spectacle chorégraphique « Appuie-moi sur toi », un trio alliant approches hip-hop et contemporaine et porté par Lise Dusuel, assistante chorégraphe de Mickaël Le Mer pour la compagnie S'Poart. Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de 3 000 euros. »

**Question adoptée à l'unanimité**

**45 voix pour.**

#### **45. Exonération du loyer 2020 du Centre Sports et Loisirs**

**Rapporteur Myriam RATIER** : « Le Centre Sports et Loisirs œuvre pour le développement des pratiques sportives à La Roche-sur-Yon, tout en contribuant au rayonnement des équipements sportifs de la Ville et de l'Agglomération auprès des acteurs du monde sportifs, à l'échelle nationale. Pour assurer sa mission, le CSL a en gestion le bâtiment situé au 50, impasse Joseph Guillemot à La Roche-sur-Yon, comprenant des locaux d'hébergement, de restauration et des annexes (salles de réunion).

En application de l'article 7 de la convention de gestion signée entre la ville de La Roche-sur-Yon et le Centre Sports et Loisirs, en date du 04/07/2019, valable jusqu'au 31/12/2020, la redevance annuelle due par le CSL est de 71 000 euros, payable en fin d'année.

Le président du CSL, Monsieur Sébastien Allain, a adressé un courrier en date du 20/07 dernier à Monsieur le Maire expliquant sa situation financière délicate, directement issue de la crise sanitaire liée au COVID : activité, et donc chiffre d'affaire, quasi nuls du 17/03 au 30/06 2020.

Aussi, afin de ne pas rendre la situation financière de l'établissement plus périlleuse, malgré les aides accordées par l'Etat, le président du CSL sollicite, à titre exceptionnel, l'exonération du loyer 2020, ceci dans le cadre de la politique de soutien de la Ville menée auprès des associations et des établissements publics, conformément à la délibération du Conseil municipal du 23/04/2020.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'accéder à cette demande. »

**Question adoptée par 41 voix pour.**

**Ne prennent pas part au vote : Monsieur Sébastien Allain, Madame Myriam Ratier, Monsieur Dominique Guillet, Madame Béatrice Bichon Bellamy.**

#### **46. Annulation du remboursement de l'avance attribuée à La Roche-sur-Yon Vendée Handball (RVHB)**

**Rapporteur Sébastien ALLAIN** : « La situation financière du RVHB est très préoccupante. La CNCG, en charge du contrôle de sa bonne gestion financière, constate une comptabilité qui ne cesse de se dégrader : une prolongation du plan d'apurement jusqu'au 30/06/2021 est actée.

Malgré les efforts entrepris, les effets escomptés ne sont pas à la hauteur des projections. A cela s'ajoute la crise sanitaire de la Covid-19 qui est venue limiter les bénéfices attendus (annulation de la Roche Run Color, recettes buvette).

Le club reste motivé mais, pour faire face à cette situation, il demande à la Ville l'annulation du remboursement de l'avance octroyée en 2019 (50 000 euros, remboursable de 2020 à 2023).

Il est donc proposé au Conseil municipal de confirmer son soutien au RVHB en annulant le remboursement de l'avance. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Comme la délibération le rappelle, nous avons voté une subvention exceptionnelle de 30 000 euros, ainsi qu'une avance remboursable de 50 000 euros en 2019, compte tenu de la situation financière très problématique du RVHB. L'exceptionnel s'est ensuite transformé en reconduction, faisant passer la subvention à 106 800 euros.

Aujourd'hui, vous nous demandez de voter le non-remboursement de l'avance de 50 000 euros, la situation financière du club restant très préoccupante, malgré les efforts entrepris pour l'améliorer.

Nous sommes évidemment pleinement conscients des difficultés que connaissent les clubs, notamment en raison de la crise sanitaire et de la nécessité de les accompagner. Cependant, il s'agit là d'une situation différente, amplifiée par la crise sanitaire qui persiste. De plus, une nouvelle hausse de la subvention risque également d'être au rendez-vous lors du prochain budget. Nous rappelons à ce titre que ce qui doit être soutenu prioritairement par la Ville – pour nous –, sont les actions en direction de l'accessibilité, de l'activité sportive du plus grand nombre, des partenariats noués pour mener des actions sociales dans les quartiers ou encore le développement du sport santé. Ces actions sont également moins sujettes à des variations que les résultats de ce qu'on appelle le sport élite.

Aussi, compte tenu de cette absence de visibilité sur la situation financière du club – et la délibération ne nous apporte pas d'éléments concrets –, et par rapport au précédent vis-à-vis des autres clubs que crée une avance remboursable, qui devient finalement non-remboursable et qui s'ajoute à de l'exceptionnel devenu du reconduit, nous nous abstenons sur cette délibération.

**Guy BATIOU** : « Comme je le disais déjà lors du précédent mandat, nous avons toujours un problème d'équité. S'agissant des jeunes et des éducateurs, il faut évidemment les aider parce que la période est cruciale, que le sport est indispensable pour eux et que c'est également une ouverture sur le monde. Pour autant comment faire ? En effet, est-ce que toutes les associations sportives n'auraient pas intérêt maintenant à creuser leur déficit et à demander une avance remboursable ? Bref, comment faire pour sortir de cette situation car cela fait six ans que j'entends cela tous les ans ? A mon avis, nous ne pouvons pas continuer de cette façon. Autrement dit, comment pouvons-nous tracer une ligne claire par rapport à ces subventions et à ces avances remboursables, sans compter que l'achat de joueurs ou la montée en division supérieure peut aussi entraîner un déficit ? Je ne vous reproche pas de ne pas trouver de solutions, car je n'arrive pas moi-même à en trouver, mais il faut absolument que nous sortions de cette situation infernale. Bref, nous nous abstenons sur cette délibération car nous n'avons pas de réponse à toutes ces questions. »

**Sébastien ALLAIN** : « Monsieur Batiot, Madame Chantecaille. Tout d'abord ce principe d'avance n'existe pas depuis six ans mais depuis bien plus longtemps. D'ailleurs, votre majorité accompagnait déjà des clubs de football, de rugby ou encore de handball. D'autre part, ni Monsieur le Maire ni mes collègues, ni moi ne voulons laisser les clubs sur la touche. C'est pour cette raison que nous analysons régulièrement leur situation avec les services des finances et des sports, pour les accompagner au mieux. Cependant, comme ce club traverse aujourd'hui une situation difficile, nous

avons décidé de lui donner un coup de main. D'autre part, ces aides ne concernent pas uniquement le sport élite mais bien la totalité du club et de ses 450 licenciés. Voilà notre volonté et nous ne lâcherons pas les clubs sportifs. »

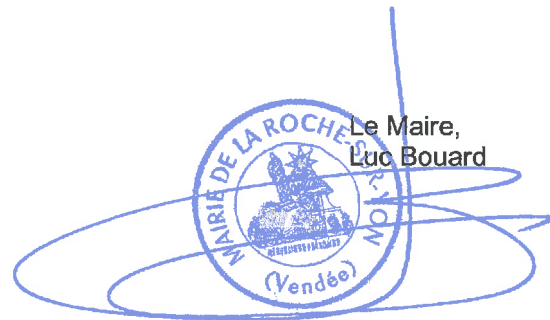
**Question adoptée par 35 voix pour.**

**10 Abstentions : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.**

**Décisions prises par Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales**

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures.*

Le Maire,  
Luc Bouard

The image shows a circular official stamp of the Municipality of La Roche-sur-Yeu in Vendée. The stamp features a central emblem with a castle and the text 'MAIRIE DE LA ROCHE-SUR-YEU' and '(Vendée)'. A blue ink signature is written over the stamp.